

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX
M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT

Excusés

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Bonsoir. La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte. Je vous propose de désigner Mme Marine MALBERG comme secrétaire de séance. »

COMMUNICATION SUR LE CONTRAT LOCAL DE SECURITE

M. le Maire : « Nous allons commencer par la communication sur le contrat local de sécurité, qui a fait l'objet de nombreux échanges au sein de ce Conseil d'arrondissement. Cette communication fait suite à la signature du 3^e Contrat de Prévention et de Sécurité du 11^e arrondissement, qui est la déclinaison locale des priorités fixées par le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Le contrat du 11^e arrondissement a été signé en mairie la semaine dernière, en présence de l'ensemble des acteurs concernés par sa mise en œuvre. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET pour présenter ce contrat. Il sera d'ailleurs mis en ligne sur le site internet de la Mairie du 11^e arrondissement. »

M. MARTINET : « Merci M. le Maire. Nous savons combien les questions de sécurité et de prévention constituent des enjeux majeurs pour notre pays, nos territoires et s'il en est, pour notre arrondissement. Le contrat que je vais vous présenter est une déclinaison du Contrat Parisien signé en mai 2015. Celui-ci, comme le contrat d'arrondissement, a vocation à fixer les objectifs et méthodes de collaboration entre les partenaires compétents : la Préfecture de Police, le Parquet, l'Education Nationale et la Préfecture de Paris.

La démarche, engagée il y a un an, a associé non seulement l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité de l'arrondissement, mais aussi les habitants via les instances de démocratie locale. L'objectif visait à renouveler, refondre, le précédent contrat signé en 2009 et, à la lumière de son bilan, de le refondre.

Ce travail s'est inscrit dans une période perturbée par les attentats. Notre attention s'est alors concentrée sur l'accompagnement de nos concitoyens. Dans ce contexte si particulier, nous avons eu plus que jamais à cœur de poursuivre et renforcer ce travail collectif. Il est vite apparu qu'il nous fallait mobiliser les outils à notre disposition, en créer de nouveaux, pour faire société, une société que nous souhaitons inclusive.

Aussi dans ce contrat, l'accent est-il mis sur notre jeunesse, et notamment sur nos jeunes en difficulté, ou en voie de l'être, pour prévenir par une réponse préventive et éducative les sanctions pénales, sanctions qui restent cependant de mise dès lors que cela est nécessaire. Ainsi, ce contrat fait écho au Contrat Jeunesse d'arrondissement signé en février dernier et pour lequel ma collègue Delphine TERLIZZI s'est fortement investie. D'ailleurs, ces deux contrats se veulent complémentaires et visent l'un comme l'autre à renforcer l'efficacité de nos politiques à destination des jeunes.

De la même façon, dans le cadre de la prévention, nous avons eu le souci de l'accompagnement des personnes à la rue et nous nous sommes rapprochés des organismes de prévention sociale, en coordination avec mon collègue Michel BILIS.

A travers ce contrat, que nous venons tout juste de signer ce mercredi 23 novembre, quelque soient les thématiques abordées, la finalité reste bien la-même : le vivre ensemble, faire société.

Un contrat co-construit avec les partenaires, les acteurs locaux et les habitants

La prévention, comme la sécurité, ne peuvent être la prérogative d'une seule entité, d'une seule autorité. Pour être efficaces, elles doivent être co-construites, dans le respect des compétences et responsabilités de chacune d'entre elles.

Conscients de l'importance de cette co-production, nous avons souhaité, au-delà de nos partenaires signataires, que puissent être étroitement associés à l'élaboration de ce contrat l'ensemble des acteurs locaux permettant ainsi d'élaborer des objectifs opérationnels et in fine des actions, répondant aux préoccupations des habitants.

C'est ainsi, que nous avons réuni les Conseils de quartier et le Conseil des seniors. A ces occasions, au-delà d'une présentation de la méthodologie de refonte du Contrat par la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention (DPSP), nous avons pu échanger avec eux sur le diagnostic et les thématiques qu'ils leur semblaient pertinentes de voir figurer dans le contrat.

Les acteurs locaux ont également été associés sur des thématiques précises :

- la prévention de la délinquance chez les mineurs, les clubs de prévention, le Picoulet, la MJC Mercœur, Solidarité Roquette, l'AQSB, et la mission locale.
- l'accompagnement des personnes et des familles à la rue, la coordinatrice des maraudes, la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), la Préfecture de Région et la Commission inter conseils de quartier dite SOLEX.

Que l'on se situe dans la prévention de la délinquance ou l'accompagnement des personnes et des familles à la rue, est apparue clairement la nécessité de poursuivre et de renforcer les dynamiques partenariales.

Le diagnostic local de prévention et de sécurité

Afin de définir le plan d'action de ce nouveau contrat, nous nous sommes appuyés sur un diagnostic. Concernant les faits et actes délictueux, nous constatons des données qui viennent pour une part en écho des activités de notre arrondissement et qui relèvent des prérogatives de la Police nationale :

- Une augmentation modérée des cambriolages, qui varie en dent de scie depuis 2009. La lutte contre ce phénomène restera pour les années à venir l'un des axes majeurs du travail de la Circonscription de Sécurité de Proximité (CSP) du Commissariat du 11^e arrondissement.
- Une baisse sensible de la délinquance violente, de plus de 27%. Cette délinquance est constituée pour une large partie des vols commis à l'arrachée sur des victimes souvent féminines. Les vols commis au moyen d'une arme sont quant à eux très peu nombreux et tendent eux même à baisser dans notre arrondissement.
- Les violences conjugales, pour leur part, qui font l'objet systématique d'une procédure judiciaire, se maintiennent malheureusement à un niveau conséquent.
- L'activité prostitutionnelle du secteur Belleville est progressivement démantelée par la mise en place de la Brigade Spécialisée de Terrain (BST) qui permet de diminuer la gêne occasionnée aux riverains sans toutefois réussir à faire disparaître totalement le phénomène.

Cependant, deux types de faits, bien que relevant des prérogatives de la Police Nationale, permettent d'envisager une action concertée avec la Mairie de Paris et les partenaires, et justifient une coordination locale sous l'empire de ce Contrat de prévention et de sécurité.

- Un poids prépondérant des vols simples commis principalement dans et aux abords des établissements festifs dans les quartiers Bastille et Oberkampf.
- La délinquance violente non-crapuleuse qui a tendance à augmenter depuis deux ans. Cette délinquance est constituée pour une large part par les violences commises sous état alcoolique dans les secteurs festifs de l'arrondissement. Le Groupe Spécialisé de Terrain (GST), créé en mai 2015, répond à ce phénomène par la dissuasion et la répression.

Le diagnostic a également relevé les tensions liées aux phénomènes de grande exclusion, aux difficultés ponctuelles de cohabitation entre les générations, les communautés et aux conflits avec certains groupes de jeunes dont les conditions et habitudes de vie viennent en contradiction avec celles des autres habitants. Ces mêmes jeunes sont ceux concernés par le décrochage scolaire qui mène au désœuvrement, à la petite délinquance et à la désocialisation.

Au-delà des cibles faciles que constituent les équipements publics et donc municipaux, nos jeunes ont tendance à exercer une violence interne à leurs propres groupes, celles exercées en dehors se traduisant par des larcins et des violences conséquentes de ceux-ci. La priorité est donc vite apparue : prévenir les actes de primo-délinquance, éviter à tout prix la proximité entre cette petite délinquance juvénile et la vraie délinquance, réellement organisée, qui par mimétisme ou nécessité entraîne sur des chemins irréversibles.

Le plan d'action traduit donc tous ces constats

Il s'articule autour de trois grands axes (la prévention de la délinquance, la protection des personnes vulnérables, l'amélioration de la tranquillité publique) et a pour objectif d'apporter une réponse adaptée à de nouveaux phénomènes ou au développement de certaines situations dans le 11^e arrondissement. Aussi, pour que ce contrat puisse être le plus opérationnel possible, à l'initiative du Maire, nous avons souhaité concentrer nos efforts sur 9 fiches actions (contre 17 dans le précédent contrat).

Sur la prévention de la délinquance, le travail collaboratif que nous avons engagé avec nos partenaires et les acteurs locaux, tels que les clubs de prévention AQSB et le Picoulet, ou encore Solidarité Roquette, nous a amené à définir des objectifs qui portent pour beaucoup sur la nécessité de créer une instance de coordination intitulée CENOMED réunissant l'ensemble de ces acteurs pour parvenir ensemble à lutter contre la délinquance et la récidive. Ces actions se déclinent par 3 fiches actions, que je vous invite à consulter dans le contrat qui sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie du 11^e arrondissement.

Nous avons également souhaité que figure dans ce plan une fiche visant à améliorer la prise en charge des personnes et des familles à la rue. S'il ne s'agit pas d'une spécificité propre au 11^e arrondissement, nous constatons collectivement une présence récurrente de familles dormant dans la rue. Si aujourd'hui l'ensemble des partenaires est mobilisé, nous souhaitons poursuivre nos efforts notamment à travers les instances de coordinations mises en place dans l'arrondissement, que mon collègue Michel BILIS suit de près (coordination des maraudes, cellules de veille sociale, etc.).

Nous devons également évoquer la fiche portant sur la gestion des crises majeures et l'accompagnement des victimes. Comme vous le savez, cette fiche a été ajoutée à notre initiative

au Contrat Parisien suite aux événements tragiques de 2015. Si cette fiche n'est pas spécifique au 11^e arrondissement, elle y trouve un écho tout particulier. Parmi les objectifs de cette fiche, il s'agit notamment de mettre l'accent sur la circulation de l'information, la coordination et bien sûr le renforcement de la prise en charge des victimes.

Enfin, je souhaite rapidement évoquer la fiche action portant sur la promotion d'une vie nocturne apaisée. Le précédent contrat comportait déjà une fiche sur la lutte contre les nuisances nocturnes. Mais grâce à la mobilisation de tous - et j'en profite pour saluer l'engagement de la Préfecture de Police et de la DPSP- nous avons pu mettre en œuvre des moyens complémentaires puisque, dans nos deux quartiers festifs du 11^e arrondissement, la mobilisation de la Police et la DPSP est significative. Ce sont près de 15 agents de la Préfecture de Police qui sont mobilisés tous les jours de la semaine sur nos deux quartiers. Chaque fin de semaine, des agents de la DPSP complètent cette présence sur le quartier Oberkampf- Jean-Pierre Timbaud. Au-delà, de cette présence humaine, indispensable à la régulation de ces quartiers, nous travaillons étroitement avec les services de la Ville et la Préfecture de Police à la mise en œuvre d'une instance de régulation des débits de boissons.

A travers ces quelques exemple, je souhaitais souligner que ce sont de nombreux moyens qui sont mobilisés dans le 11^e arrondissement, de part la coordination de tous, que ce soit le Parquet, l'Education Nationale, la Préfecture et sans oublier l'ensemble des acteurs associatifs de notre territoire.

Nous tacherons collectivement de faire vivre ce contrat jusqu'à son terme. S'il est prévu une clause de revoyure à mi-parcours permettant de modifier, supprimer ou ajouter des fiches, nous souhaitons que des points réguliers puissent être faits sans attendre cette échéance. Nous resterons plus que jamais mobilisés.

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation complète et synthétique à la fois, qui montre combien ce travail est un travail partenarial. Cela est logique puisque nous ne sommes pas directement compétents sur ces questions de sécurité. Néanmoins, nous assumons toutes les responsabilités dont nous pouvons nous saisir pour assurer la tranquillité dans l'arrondissement. M. Adrien TIBERTI et M. Michel BILIS souhaitent prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Permettez-moi d'abord de constater que nous parlons ici d'un sujet qui est souvent un cheval de bataille de la Droite, et que le groupe de Droite du 11^e arrondissement n'a pas jugé utile de se déplacer. Mme Nicole SPINNEWEBER fait toujours honneur à sa fonction mais d'autres élus, qui adorent polémiquer sur ce genre de sujet, ne sont pas présents au moment où nous parlons du Contrat local de sécurité. Il faudra s'en souvenir quand ils estimeront avoir des choses à nous dire sur ces questions ; nous pourrons alors leur rappeler leur absence.

En complément de la communication, je voudrais faire un point sur une partie importante du Contrat local de sécurité : les violences faites aux femmes. Certains éléments ont du sens, notamment sur la formation des personnels de la Police Nationale, ou sur l'accueil des femmes, pour ce qui nous concerne, au commissariat du 11^e arrondissement. L'accueil est désormais assuré quotidiennement par des personnels formés sur cette question spécifique. On sait très bien qu'il y a une sous-déclaration des violences faites aux femmes. Les violences étant souvent subies dans le cadre de l'intimité familiale, les femmes restent éloignées des services de police. Il est donc important que, lorsqu'elles franchissent ce premier pas, elles soient accueillies de la meilleure des façons, avec de l'empathie et de la compréhension, par des professionnels formés

qui pourront les aider. Les violences faites aux femmes touchent tous les milieux sociaux et doivent constituer une préoccupation permanente pour chacun d'entre nous. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Je remercie M. Stéphane MARTINET pour cette présentation du Contrat local de sécurité. Je voulais exprimer notre satisfaction à propos du fait que la mise à l'abri des personnes et des familles constitue un axe important de ce contrat. »

M. le Maire : « Absolument, il est important de souligner cette prise en charge globale des personnes vivant dans la rue. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Stéphane MARTINET pour réagir à ces deux interventions. »

M. MARTINET : « Mon collègue Adrien TIBERTI a tout à fait raison de soulever le sujet des violences faites aux femmes. On ne va pas le développer outre mesure car je pense que tout le monde est conscient de ce problème et de la difficulté qu'éprouvent ces femmes à entrer dans une démarche qui est à la fois une demande de protection et d'accompagnement. Nous sommes très conscients de cette particularité : le Commissaire du 11^e arrondissement a demandé spécifiquement auprès du Préfet de police de Paris, à bénéficier de la présence à plein temps d'une psychologue (femme) dans son commissariat. Elle œuvrera pour trois arrondissements (11^e, 12^e et 20^e arrondissements), ce qui constitue un territoire assez large pour une seule personne. Néanmoins, le commissariat du 11^e arrondissement a été choisi pour sa domiciliation car il semble que nous ayons une certaine prévalence sur ces questions dans notre arrondissement.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César et rendre hommage à la clairvoyance de notre Commissaire, M. Fabrice CORSAUT, car dans une humanité qui va au-delà de ses fonctions qui le caractérise, il a su s'organiser pour s'assurer de la présence de ce service au sein de son commissariat et de notre territoire. On ne peut que s'en féliciter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La violence faite aux femmes est en effet un thème majeur. Je vous remercie de l'avoir souligné pendant ce débat. Mme Nawel OUMER l'avait évoqué mercredi dernier lors d'une conférence organisée à ce sujet par Mme Hélène BIDARD au Palais de la Femme, en présence du Procureur de la République, M. François MOLINS. Il rappelait que 20 % des affaires pénales à Paris concernent des violences faites aux femmes.

Vous avez raison de souligner que lorsque nous avons des difficultés à résoudre, l'opposition est prompte à réagir et à fustiger. Lorsque nous travaillons sur le fond, nous voyons que les choses sont plus compliquées. Il est très important de souligner que la présence des différents partenaires pour ce Contrat local de prévention et de sécurité a tout son sens, notamment celle de l'Education Nationale car il ne peut y avoir d'éducation sans une tranquillité qui est nécessaire pour ce type d'activité.

Je souhaite dire, devant le Conseil d'arrondissement, ce que j'avais indiqué aux partenaires la semaine dernière : nous avons des interlocuteurs (la DPSP, le commissaire central du 11^e arrondissement Fabrice CORSAUT, le Préfet Michel CADOT) qui sont très à l'écoute des problèmes que nous pouvons soulever. Ils sont en permanence en recherche de solutions, y compris pour des problèmes très complexes.

Je profite également de cette occasion pour saluer et remercier M. Stéphane MARTINET pour son implication dans cette délégation qui peut être parfois difficile et qui l'amène à confronter des

problèmes. Il n'est jamais avare ni de son temps ni de son énergie pour se rendre sur le terrain et résoudre ces problèmes. »

M. MARTINET : « Je vous remercie pour ces mots. Mais les choses ne se font jamais toutes seules. Je voulais officiellement, devant les habitants qui viennent assister au Conseil, remercier Mme Lola LEMOINE, membre de votre Cabinet, sans qui tout cela ne pourrait pas exister. »

M. le Maire : « Absolument. Merci à tous et à toutes. Cette communication n'appelle pas de vote.

J'indique que Mme Liliane CAPELLE donne pouvoir à M. Philippe DUCLOUX, M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT. En attendant leurs arrivées, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF donne pouvoir à M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE à Mme Nicole SPINNEWEBER.

Je suis désolé M. Jacques LEFORT, le débat est terminé et nous sommes passé au point suivant de l'ordre du jour. Il est 19h30 et vous n'étiez pas présent lors du débat. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2016

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016. Y-a-t-il des observations sur le procès-verbal diffusé ? Non. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire : « Nous passons à la communication sur les délibérations présentées au Conseil départemental de Paris qui ne sont pas soumises à l'avis du Conseil d'arrondissement.

2016 DASES 326-G *Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association AURORE (15^e pour son service Itinérances (10e)*

Le service Itinérances est une structure dédiée aux jeunes adultes, de 18 à 30 ans, en grande précarité, en errance notamment dans les gares et dans notre arrondissement.

2016 DASES 395-G *Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GALA PARIS (11^e)*

L'association gère des locaux dans notre arrondissement qui ont récemment fait l'objet de journées « portes ouvertes » pour les riverains.

2016 DASES 399-G *Subvention (75.000 euros) et convention avec la SCM MOKI (11^e) dans le cadre du dispositif Paris Med'*

Paris Med' est un dispositif que la Ville de Paris a mis en place pour soutenir la démographie médicale : il y a davantage de médecins en âge de partir à la retraite que de nouveaux médecins. La Ville a donc décidé de soutenir l'installation de jeunes médecins à travers ce dispositif.

Cette subvention d'investissement s'adresse à la société civile de moyens MOKI en vue de la création d'un cabinet médical de soins de premier recours en secteur 1 (condition sine qua none à ce dispositif) dans un local situé au 12 impasse Delépine. Il complétera différents dispositifs Paris Med' déjà existants dans le 11^e arrondissement, notamment celui de la rue Morand et la maison de santé du 63 boulevard de Charonne. »

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTERET LOCAL 2017

M. le Maire : « Nous passons à une communication qui relève directement de compétences du Conseil d'arrondissement. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, le Maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation des travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire. Cette réforme avait été mise en place par notre collègue Maïté ERERCART lorsqu'elle était adjointe à M. Bertrand DELANOË, en charge des relations avec les arrondissements.

Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil d'arrondissement est prévue, afin de l'informer des investissements qui ont été arbitrés par la Mairie du 11^e arrondissement.

Pour 2017, les enveloppes sont de 2.175.000 € pour les équipements de proximité, et de 690.000€ pour l'espace public. Nous retrouvons les montants habituels, avec des petites variations liées au mécanisme mis en place pour le Budget Participatif mais qui ne réduisent pas le nombre d'opérations réalisées.

Une partie importante de l'enveloppe pour les équipements de proximité (plus de 50 %) va être consacrée aux écoles, comme tous les ans : travaux de rénovation, travaux de sécurité, travaux d'éclairage. 250.000 € seront affectés aux crèches, 370.000 € aux équipements sportifs et 117.000€ aux équipements culturels de l'arrondissement.

Les travaux de modernisation et de rénovation de la Mairie se poursuivront, avec une enveloppe de 253.000 €.

Dans l'enveloppe pour l'espace public, près de 560.000 € seront consacrés à des travaux sur la voirie secondaire : création d'une zone de rencontre sur la rue de Vaucouleurs (150.000 €), requalification de trottoirs sur le terre plein central du boulevard Richard Lenoir, entre Voltaire et République (130.000 €).

130.000 € seront également dédiés à l'entretien des parcs et des jardins de l'arrondissement, dont une grande partie sera consacrée à la modernisation de la passerelle de la rue de la Roquette (100.000 €). Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention sur cette communication annuelle. Nous restons à votre disposition, particulièrement M. Luc LEBON, pour toute demande d'information sur le financement d'un projet. »

SIGNATURE DE CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE POUR LA GESTION D'UN JARDIN COLLECTIF

11201631 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage temporaire de jardin partagé, dans le square des Moines de Tibhirine au 71 bis boulevard Voltaire (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association " Jardin partagé éphémère Truillot "

M. le Maire : « Nous abordons les délibérations soumises à un vote. La première concerne directement les compétences du Conseil d'arrondissement, avec la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif, le jardin éphémère Truillot. Ce jardin a été créé sur la friche Truillot mais il va avoir une nouvelle vie. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL pour présenter ce beau projet. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Afin d'associer étroitement les riverains à la transformation de la parcelle Truillot en un jardin public en 2018, j'avais souhaité impulser, dès que j'ai été élue, un réel processus de travail dans l'objectif d'apprendre ce que je nomme le « faire ensemble ».

Ainsi, a été créé, avec de nombreux partenaires de proximité, un jardin partagé éphémère sur la parcelle mise à disposition et aménagée par la Direction des Espaces Verts et par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Cette expérimentation a été positive et elle a mêlé des jeunes et des moins jeunes qui fréquentent le terrain de sports. Le jardin a bien évolué durant tout l'été et durant tout l'automne, accueillant toujours plus d'adhérents et de sympathisants (de l'ordre de 100 personnes aujourd'hui).

En raison des travaux qui débiteront l'hiver prochain, le jardin partagé éphémère, selon leur proposition, sera installé provisoirement dans le square des Moines de Tibhirine, au pied de l'Eglise Saint-Ambroise. Ce jardin sera d'une superficie de 150 m².

Déterminée et dynamique, cette association poursuit deux axes de travail que j'ai plaisir à vous rapporter :

- la pédagogie et la transmission des savoirs,
- la solidarité et le lien social.

L'idée est de créer collectivement un lieu de verdure, de convivialité et de bien-être, dans un esprit d'échange et de solidarité. Sa devise, témoin du fruit d'un travail collectif, est celle d'un jardin éducatif qui prend soin des autres. Ce collectif travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec l'association Le Carillon, qui travaille avec les personnes à la rue. La belle aventure du jardin se poursuivra donc de manière éphémère devant l'église, pour réintégrer le vrai jardin en 2018. Cette association est aujourd'hui un interlocuteur incontournable dans le fonctionnement du futur jardin public Truillot.

Je profite de cette délibération pour rajouter une proposition qui facilitera l'appropriation du futur jardin par l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement. Il est indispensable de faire comprendre la transformation de la parcelle. Je souhaite donc que nous puissions, avec l'aide ponctuelle des services, organiser des visites de chantier pour aider à s'approprier l'évolution de l'aménagement. Avec l'aide des riverains, nous pourrions également organiser des expositions sur les panneaux extérieurs du chantier.

Nous avons la chance de vivre cette transformation urbaine de manière très positive. Donnons-nous alors la capacité d'y associer les riverains pour les rendre encore plus acteurs de la création de ce nouvel espace vert de 5000 m², symbolique de notre mandature. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Il s'agit en effet d'un beau symbole. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Mme MOREL pour la présentation de ce projet qui est effectivement un projet intéressant. On ne peut que se féliciter lorsque notre arrondissement compte davantage d'espaces verts utilisés correctement. En l'occurrence, l'utilisation de cet espace pour permettre également certaines cultures est tout à fait intéressante.

Je souligne aussi le plaisir que les élus d'opposition ont eu à être invités lors de l'inauguration du square des Moines de Tibhirine, car il ne nous semble pas que nous ayons eu ce même plaisir pour la présentation du Contrat de Prévention et de Sécurité du 11^e arrondissement. M. Adrien TIBERTI expliquait que celui-ci avait été signé, ou négocié, en l'absence des élus d'opposition. Nous aurions aussi aimé pouvoir bénéficier de cette présentation pour pouvoir être davantage associés à ce Contrat de Prévention et de Sécurité.

En effet M. le Maire, des contraintes professionnelles m'ont empêché d'arriver à temps pour expliquer tout ce que je pensais de ce contrat, mais nous aurons bien le temps d'en parler. »

M. le Maire : « Pour l'information de tous, le Contrat local de sécurité a été signé la semaine dernière en présence des différents acteurs engagés par ce contrat. Il ne s'agissait pas d'une réunion publique. En revanche, lorsque M. Adrien TIBERTI a souligné votre absence, il s'agissait de votre absence lors de la présentation de ce Contrat local de sécurité devant le Conseil d'arrondissement, et sans rapport avec la signature de ce contrat.

Le projet Truillot est magnifique et je remercie Mme Joëlle MOREL de l'avoir présenté pour que chacun puisse en être pleinement informé. Les travaux commenceront dès janvier prochain. Vous avez effectué des propositions qui me semblent intéressantes et qui relèvent de votre délégation. Je vous charge donc de les mettre en œuvre.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

PROPRETE ET EAU

2016 DPE 62 Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité

M. le Maire : « M. Luc LEBON va présenter cette délibération. »

M. LEBON : « Elle fait suite à la communication sur le renforcement de la propreté à Paris, faite par la Maire de Paris au Conseil de Paris en février 2016, et notamment sur la volonté de renforcer les initiatives des maires d'arrondissement. Il est prévu d'allouer pour la première fois une enveloppe budgétaire de 500.000 € par an destinée à l'acquisition de matériels de nettoyage, essentiellement du petit matériel de proximité. Il s'agit surtout d'un facteur de simplification pour répondre plus rapidement à un besoin simple et identifié localement. Merci. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. La mise à disposition d'un budget d'investissement pour permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité est une bonne décision en soi compte-tenu de l'état désastreux de la propreté dont se plaignent de plus en plus les habitants du 11^e arrondissement. Si ceci est positif, j'aurais aimé savoir ce que propose M. le Maire du 11^e arrondissement. Les élus et les conseillers de quartier seront-ils associés à la définition des priorités sur ces investissements ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Luc LEBON va vous répondre. »

M. LEBON : « Nous ne savons pas encore comment sera ventilée l'enveloppe car elle sera votée lors du prochain Conseil de Paris. Nous en définirons l'utilisation en lien direct avec la division du 11^e arrondissement de la Direction de la Propreté qui nous signale au quotidien les problèmes. Nous sommes totalement ouverts aux propositions, notamment celles des commissions « propreté » des conseils de quartier qui connaissent bien les besoins sur le terrain. Merci. »

M. le Maire : « J'ajoute que ces commissions ont été associées à l'élaboration du Plan Propreté, qui fixe les priorités en partant de diagnostics établis par les conseils de quartier et les services. Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2016 DFPE 259 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS va présenter cette délibération. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit de la présentation de la nouvelle convention qui va être signée avec les 124 associations qui gèrent 264 établissements d'accueil de la petite enfance sur Paris et qui offrent ainsi près de 9000 places pour accueillir des petits Parisiens.

Ces associations ont permis le développement d'un grand nombre de places sur Paris, en complément des crèches municipales. Avant 2001, Paris était le dernier département en nombre de places de crèches. Il est désormais le premier.

La Ville de Paris alloue chaque année plus de 50 millions d'euros de subvention à ces crèches associatives pour leur fonctionnement. En contrepartie, un engagement triennal est signé entre ces associations et la Mairie de Paris. Les conventions triennales arrivant à échéance fin

décembre, il vous est demandé de voter ce projet de nouvelle convention qui démarrera en janvier 2017.

Les contreparties reposent sur :

- le respect de la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité,
- la participation du secteur associatif aux commissions d'attribution des places en crèche,
- le renforcement de la part d'alimentation durable dans les repas,
- le respect des objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement.

Pour améliorer les conditions de travail des professionnels du secteur associatif, la Ville s'est engagée à financer une nouvelle prime mensuelle de 100 € en direction des auxiliaires de puériculture. La Ville s'est également engagée à porter ses compétences en expérience pour la mise en sécurité des établissements.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter ce projet de nouvelle convention qui engagera la Mairie de Paris et les associations qui gèrent des établissements de petite enfance pour trois ans. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. J'aurais quelques questions à poser avant de porter mon appréciation. Sur le fond, il y a deux aspects à cette délibération : une nouvelle convention qui, dans ses termes, ne pose pas de problème, et la signature de cette nouvelle convention avec certaines associations.

Vous ne serez pas étonnés de retrouver des associations dont le caractère confessionnel est avéré, et cela nous pose toujours problème au regard de valeurs que nous partageons tous, ici en l'occurrence la laïcité. Nous estimons que les associations confessionnelles, quel que soit leur objet y compris la garde d'enfants, n'ont pas à être subventionnées par le public. Si les gens veulent confier leurs enfants dès leur naissance à des associations confessionnelles, c'est très bien et c'est leur choix. Mais nous n'avons pas à les subventionner. Le contenu de la convention n'est pas en cause. Le problème repose sur les associations confessionnelles avec lesquelles vous nous proposez de signer la convention.

De ce point de vue, je ne comprends pas pourquoi la délibération ne prévoit pas de séparer les associations. Il devrait y avoir autant de délibérations que de signatures de convention avec les différentes associations. Je ne comprends donc pas pourquoi on se retrouve avec une délibération qui englobe toutes les associations et qui les met sur le même plan alors que, de notre point de vue, elles ne sont pas à mettre sur le même plan. »

M. le Maire : « Pour rassurer tout le monde, la demande d'un vote dissocié est toujours de droit, donc nous pouvons voter séparément les différentes lignes. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Pour revenir sur la mise en œuvre du principe de laïcité qui gêne visiblement M. Adrien TIBERTI, parmi les associations citées dans cette délibération, figurent un certain nombre d'associations qui gèrent des établissements dits « à caractère propre », ce qui signifie qu'ils sont confessionnels.

La convention qui nous est proposée intègre les recommandations de l'Observatoire parisienne de la laïcité (avis du 16 mai 2013) et contient un certain nombre de mentions garantissant la laïcité

au sein des établissements subventionnées par la Ville. Cet appel est intervenu pour clarifier et tenter d'objectiver le soutien de la Ville à ces associations, soutien qui posait difficulté à un certain nombre de groupes politiques de la majorité de ce Conseil d'arrondissement.

Ainsi, les associations que vous visez s'engagent à :

- accueillir tous les enfants sans distinction,
- exclure tout prosélytisme de leurs méthodes de garde et d'éveil,
- assurer une régularité horaire du service tous les jours de la semaine,
- exclure toute discrimination entre filles et garçons,
- affecter les financements alloués au service d'accueil,
- garantir la neutralité des personnels dans l'exercice de leur mission.

Au regard de ces précisions indiquées dans la convention et du contrôle opéré annuellement par la Ville, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre voteront cette subvention, ainsi que les autres. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Les propos de M. Jacques LEFORT sont factuellement exacts. Je laisse Mme Dominique KIELEMOËS apporter des compléments d'information. »

Mme KIELEMOËS : « Sur le plan quantitatif, nous comptabilisons 18 établissements associatifs dans l'arrondissement dont les associations Ganone Yad (rue Saint Maur) et Ozar Hatorah (rue de l'Orillon). Depuis 2014, la Ville de Paris fait une étude spécifique sur toutes ces crèches : les établissements ont tous été visités par les équipes du Bureau des partenariats de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) qui avaient une grille d'analyse. M. Jacques LEFORT en a cité beaucoup d'éléments (ouverture des structures tous les jours de la semaine, domiciliation parisienne des familles, participation des structures aux commissions d'attribution, respect des préconisations de la PMI).

A l'issue des visites de ces établissements, l'évaluation globale est totalement satisfaisante. Les principaux engagements de la convention pluriannuelle d'objectifs sont respectés et M. Jacques LEFORT m'a ôté les arguments de la bouche : le principe de laïcité est appliqué et il n'y a ni affichage à caractère religieux ni prosélytisme. Les associations communiquent avec les parents sur la vie de l'établissement. Les filles et les garçons avaient les mêmes exercices dans les salles d'activités lorsqu'elles ont été visitées de façon inopinée par le Bureau des partenariats. Les services de la DFPE ont donc conclu à un bon déroulement de l'éducation des enfants dans ces crèches associatives. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER demande la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je voulais savoir combien de temps à l'avance les établissements sont-ils prévenus de cette inspection ? En effet, ils peuvent modifier beaucoup de choses s'ils sont avertis 15 jours avant. J'ai l'habitude de fréquenter ce quartier et j'ai remarqué que beaucoup de voitures n'étaient pas immatriculées à Paris. Je me pose donc la question sur la domiciliation des familles. Nous sommes toujours très sceptiques sur la neutralité de ces établissements. De plus, je ne crois pas aux visites inopinées. »

M. le Maire : « Je pense que l'on peut faire confiance aux services pour leur efficacité et leur professionnalisme. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Compte tenu de ces débats, nous souhaiterions proposer de faire un vote différencié. »

M. le Maire : « Je redonne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Le Bureau des partenariats, qui a procédé aux visites, a vérifié la domiciliation des enfants. Evidemment, une enquête de police n'a pas été menée pour chaque famille. Mais il n'y a pas d'enquête non plus pour les crèches municipales. Les Parisiens connaissent les nombreux critères de priorité, qui servent souvent de paravent à des situations qui ne sont pas avérées. Mais nous n'avons pas les moyens de vérifier la totalité des déclarations des familles. Je pense qu'il n'y a pas plus de fraudes dans certaines crèches que dans d'autres. »

M. le Maire : « Je propose d'achever ce débat qui revient deux fois par an dans les mêmes termes. Sur quelles associations souhaitez-vous dissocier le vote ? »

M. TIBERTI : « Mme KIELEMOËS les a citées, ce que je n'avais pas fait. »

Mme KIELEMOËS : « Il faut être transparent jusqu'au bout. Il s'agit de Ganone Yad et d'Ozar Hatorah. »

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote de la délibération concernant la signature de conventions avec les associations :

- Babillages
- Balustrade
- ABC Puériculture
- Solidarité Roquette
- La Cour des Noues
- Les 400 Coups
- Les Fraises des Bois
- Haut Comme 3 Pommes
- Mini-Coccinelles
- Mosaique, l'Atelier des Enfants
- Petit Concept
- Square Bande
- APATE—Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants
- Fondation Léopold Bellan
- Enfance en Couleurs
- le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)

Qui vote pour ? Unanimité.

Concernant la délibération appliquée aux associations Ganone Yad et Ozar Hatorah. Qui s'abstient ? Le groupe Europe Ecologie – Les Verts et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Qui vote contre ? Le groupe Communistes – Front de Gauche. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

L'ensemble du projet de délibération est adopté.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2016 DEVE 166 Dénomination " Esplanade Gilles Jacquier " attribuée à l'espace vert situé 50-56 rue de Charonne (11^e)

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE s'est inscrit sur cette délibération car il est en effet important de faire connaître Gilles Jacquier avant l'inauguration de l'esplanade. Cette dénomination vous tient à cœur car vous l'aviez portée lorsque vous étiez maire d'arrondissement. Elle relève de la délégation de Mme Joëlle MOREL mais elle a bien voulu accepter de vous laisser en faire la présentation. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. A travers cette délibération, nous avons l'aboutissement d'une démarche à laquelle j'ai contribué lorsque j'étais maire de cet arrondissement certes, mais qui traduit aussi une volonté collective engageant nombre d'élus ici présents, suite à un vœu voté en Conseil d'arrondissement. Du temps a passé, mais la délibération proposée par la Maire de Paris permet à notre Conseil d'arrondissement de voir cette démarche aboutir.

Gilles Jacquier était journaliste, grand reporter pour France 2. Il couvrait notamment les conflits en Irak, en Afghanistan, au Kosovo, ainsi que le conflit israélo-palestinien. Il habitait dans notre arrondissement avec sa femme, ses filles et son fils. De mémoire, les enfants étaient scolarisés à l'école Keller.

Il est mort à Homs, en Syrie, le 11 janvier 2012 alors qu'il couvrait ce qu'on appelait encore alors la « révolte syrienne » et qui est devenue la guerre civile que vous savez. Il a été le premier journaliste occidental tué pendant ces événements. Le tournage avait été autorisé par les autorités syriennes et était destiné au magazine télévisé « Envoyé Spécial » pour lequel il travaillait. Lorsqu'il a été tué, il était accompagné de son épouse Caroline Poiron, reporter-photographe et journaliste. Son mari est mort devant elle. En mai 2013, elle a voulu témoigner de ce qu'elle avait vécu à travers un livre à charge à l'égard des autorités syriennes et de Bachar el-Assad, « Attentat express : qui a tué Gilles Jacquier ? »

Gilles Jacquier avait reçu de nombreuses distinctions pour son travail, notamment le prix Albert Londres en 2003 pour un sujet sur Naplouse, où il avait d'ailleurs été blessé par un tir de sniper lors du tournage en 2002.

Ce sont ces éléments qui nous ont amenés, en tant que Conseil d'arrondissement, à déposer ce vœu il y a trois-quatre ans, pour que l'esplanade (un ancien parking devenu un espace vert de 350 m²) devant l'immeuble du 50-56 rue de Charonne, inaugurée en 2011, soit choisie pour cet hommage.

Cet hommage intervient peu avant le cinquième anniversaire de sa disparition qui tombera le 11 janvier 2017. Pour sa femme Caroline, pour ses enfants, notre arrondissement témoigne de sa reconnaissance du fait que son nom ne soit pas oublié. Mais je crois plus largement que, à travers Gilles Jacquier, nous rendons hommage à tous les journalistes, reporters, grands reporters, reporters-photographes à travers le monde, qui pour faire vivre la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'informer, se font blesser ou perdent la vie lorsqu'ils couvrent les conflits armés. Ce nombre est hélas trop important chaque année. Cet hommage, très lié au 11^e arrondissement, va au-delà de ses frontières et témoigne du fait que nous voulons montrer notre respect à toutes celles et tous ceux qui perdent la vie pour que la liberté d'informer ait un sens. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation et pour cette proposition qui va maintenant voir le jour. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Effectivement M. BLOCHE, cette proposition de nommer cet espace vert « esplanade Gilles Jacquier » permet de marquer à nouveau le lien qu'entretient notre arrondissement avec ce qui se passe au Moyen-Orient. En 2015, on a vu à plusieurs reprises combien la guerre n'avait plus de frontières et combien nous étions nous-mêmes parfois les victimes de ces nouvelles menaces. Le fait de proposer qu'un journaliste ait son nom attribué à un espace du 11^e arrondissement participe de cette mémoire. Pour cette raison, les élus de la Droite et du Centre seront heureux de voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2016 DAE 25 Marchés de la création Bastille (11^e) et Edgar Quinet (14^e) - Nouveau règlement

2016 DAE 27 Marchés de la création Bastille (11^e) et Edgar Quinet (14^e) - Modification du tarif des droits de place

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va présenter les deux délibérations et nous grouperons les débats. »

Mme DEBIEUVRE : « Les délibérations sont relatives à la modification des droits de place et le nouveau règlement des marchés de la création. Les deux marchés Bastille (boulevard Richard Lenoir) et Edgar Quinet sont concernés car ils sont gérés par le même délégataire, la société Mandon.

Le marché de la création du boulevard Edgar Quinet, qui se déroule le dimanche, fonctionne bien et a su trouver son public, contrairement au marché de Bastille qui manque d'exposants et de visiteurs.

L'idée est de modifier les tarifs de façon à rendre la formule d'abonnement plus attractive pour les exposants. Beaucoup d'entre eux étaient volants et il y avait une minime différence entre le tarif pour les volants et le tarif pour abonnés. Le tarif « abonné » augmente de 10 % et de 40 % pour le tarif « volant ». Cela paraît beaucoup mais les sommes d'origine étant peu importantes (4 € par mètre linéaire pour les abonnés et 4,39 € pour les volants), les conséquences sont moindres.

Concernant le nouveau règlement, certains points ont été mis en avant :

- les œuvres proposées doivent avoir un caractère créatif
- les postulants doivent venir au moins trois fois sur une période de trois mois
- une fois que l'artiste est abonné, il ne peut pas changer de statut en cours d'année

- l'obligation d'assiduité sur ces marchés (26 présences pour les abonnés, 30 pour les volants). Bien souvent le nombre de stands est aléatoire, ce qui ne favorise pas la fidélisation de la clientèle.

Une commission se réunit régulièrement pour sélectionner les œuvres des artistes. Des représentants de la Mairie, du Cabinet de M. Bruno JULLIARD et de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), ainsi que des artistes composent cette commission. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous sommes très satisfaits de voir que le Marché de la création Bastille, qui était menacé à une époque, a pu être sauvé. Nous nous souvenons de l'intervention que nous avons faite, avec les élus Verts, pour arriver à trouver une solution pour que ce marché puisse perdurer dans le temps.

Je crois que s'il est bon qu'il y ait un écart de tarifs entre les différents abonnés de façon à pouvoir inciter à davantage d'assiduité de la part des artistes présents, il me semble tout à fait essentiel que nous rajoutions à cette action politique une autre action : dynamiser le marché de la création de façon à permettre aux Parisiens et aux touristes de trouver plus facilement le chemin de ce marché. On sait que l'est parisien n'est pas une terre de tourisme, notamment pour les touristes venus d'Asie et qui sont pourtant friands de notre artisanat. Nous pourrions imaginer :

- des chemins de découverte de Paris qui passeraient par la Place de la Bastille, où l'artisanat serait mis en valeur,
- des « happenings », c'est-à-dire des présences d'artistes un peu plus connus, afin de créer l'évènement sur cette esplanade et inciter les Parisiens à venir, qui pourront alors également découvrir les créations des artistes moins connus,
- des parcours artistiques de découverte de l'artisanat et des artistes du 11^e arrondissement, qui passeraient du Marais au Père Lachaise, et par certains lieux comme ce marché.

Cette délibération très technique manque de la volonté politique de dynamiser réellement ce marché et de lui apporter notre savoir-faire en matière de mise en valeur du patrimoine artistique, et en termes d'artisanat, de notre arrondissement.

Nous allons voter ces deux délibérations mais nous aimerions que ces éléments soient pris en compte dans la politique mise en œuvre par la Mairie du 11^e arrondissement pour promouvoir notre artisanat. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Au départ, je m'étais inscrit car la formulation d'un article du règlement était assez malheureuse, mais le règlement a été depuis modifié. Mon intervention est donc sans objet. Mais je profite de ce temps de parole pour dire qu'il me semble que ce règlement suscite des réactions assez négatives de la part de l'association Marché Bastille. Je n'ai pas plus d'éléments à cette heure mais il semblerait qu'une pétition circule à ce sujet. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE pour répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Les artistes ont participé aux réunions qui ont permis l'élaboration de ce règlement. Mais nous les recevront pour en discuter si nécessaire. L'article 3 a en effet été modifié.

Je vais répondre à M. Jacques LEFORT qui regorge toujours d'idées pour dire ce qu'un élu à la culture doit faire pour accomplir son devoir. Il me semble que vos propositions sont plutôt du ressort d'un tour-opérateur et je ne m'imaginais pas organiser des circuits touristiques qui mèneraient jusqu'au boulevard Richard Lenoir.

Vous aviez dit que vous étiez très heureux que ce marché soit sauvé. Je précise qu'il est sauvé momentanément et je ne sais pas pour combien de temps. La délégation de la SOMAREP court jusqu'en 2018 et l'augmentation des recettes permet que la situation financière ne soit pas catastrophique. Si le marché continue de perdre de l'argent, la SOMAREP ne poursuivra pas la délégation de service public et il sera difficile de trouver un autre délégataire. »

M. le Maire : « Oui, il est important de rappeler ce contexte. Si notre souci a été de « réanimer » ce marché, au sens étymologique du terme, force est de constater que la situation est assez difficile à suivre. De nombreuses réunions ont été organisées avec les exposants et ils étaient d'accord avec les propositions. Maintenant, ils expliquent qu'ils n'y sont plus favorables.

Notre vœu est que ce marché ait du succès et que les artistes qui y exposent puissent continuer à le faire dans de bonnes conditions. De fait, il n'est pas toujours facile de proposer une extension ou une plus grande ouverture à d'autres exposants, notamment issus du 11^e arrondissement, ce qui était notre volonté. Mais dans le cadre des négociations il n'a pas été possible d'aboutir à des éléments plus concrets que ceux présentés dans cette délibération. Cependant, cela permet au marché de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, et c'est le premier objectif. Je fixe la clause de revoyure dans deux ans, à l'issue du marché actuel.

Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DAE 364 Subventions (70.000 euros) et conventions avec 2 associations portant des projets de ressourceries du vélo (11^e et 91)

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA et à M. Pierre JAPHET qui vont co-rapporter. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Paris s'est engagée pleinement dans l'économie circulaire, qui représente une économie de la réutilisation, du réemploi, de la réparation, du recyclage et du partage. A travers cette économie, Paris a développé plusieurs ressourceries et recycleries sur son territoire. Il est maintenant question de se fixer l'objectif ambitieux de devenir une ville cyclable en triplant d'ici 2020 les déplacements à vélo. Il y a eu la création de vélos en libre service en 2007, avec Vélib' qui représente maintenant 120.000 déplacements par jour. Le 11^e est quasiment le premier arrondissement en nombre d'utilisations du Vélib'.

Pour toutes ces raisons, le projet qu'il vous est proposé doit permettre de soutenir et d'articuler la promotion du vélo, le développement d'une économie circulaire et la consolidation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec l'ouverture de ressourceries spécialisées dans le vélo, dans les 11^e (6 rue des Goncourt) et 14^e arrondissements. La ressourcerie du 11^e arrondissement sera portée par La Petite Rockette. Il est prévu d'implanter une ressourcerie par arrondissement.

En plus d'obtenir la réparation de leurs vélos, ces ateliers permettront aux Parisiens d'apprendre à les réparer eux-même, d'acheter des pièces détachées, et de louer ou acheter des vélos réemployés, auxquels la réparation aura donné une seconde vie. A ce titre, il sera proposé à ces ressourceries du vélo un accès aux gisements des épaves de vélos ramassés dans les rues de Paris.

Ces projets généreront la création d'un minimum de 4 emplois dans les structures, dont deux emplois dans la Petite Rockette. Il vous est proposé de soutenir La Petite Rockette, à hauteur de 45.000 €. »

M. JAPHET : « Je voudrais insister sur le fait que, lorsque l'on parle de politique du vélo (et celle de la Ville de Paris est très volontariste) on pense beaucoup aux aménagements cyclables. Mais le développement des services autour du vélo est également un facteur très important du développement de la pratique.

Je tiens à saluer l'arrivée de cet atelier-vélo dans le 11^e arrondissement. Cela faisait longtemps que l'association Cyclofficine m'en parlait et souhaitait sa mise en place. Je suis d'autant plus ravi que c'est La Petite Rockette qui s'est emparée du sujet.

Je voudrais évoquer les commerçants qui assurent des réparations de vélos et qui pourraient voir une sorte de concurrence déloyale avec ce type de service associatif. J'en ai récemment discuté avec des responsables d'ateliers-vélo professionnels, nous nous sommes accordés sur le fait qu'il s'agit de deux clientèles différentes. Les ateliers d'autoréparation coûtent moins chers que les ateliers professionnels et les personnes recherchent aussi dans ces ateliers d'autoréparation à acquérir des compétences dans le domaine du « do it yourself », le « faire soi-même ». Ce public est donc différent du public qui préfère simplement confier la réparation de leur vélo à un professionnel. Je pense qu'il faut rassurer ces commerçants à ce sujet. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Entre 2012 et 2014, le nombre de structures de réemploi a augmenté de 30 % en France, où l'on recense actuellement 132 ressourceries. Cependant, ce mode de traitement reste encore marginal : ainsi, en Ile-de-France, en 2013, seuls 0,004 % des 5,5 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été redirigés vers les filières de réemploi. Dans le même temps, 60 % sont incinérés et 9 % ont été enfouis. Avec ces chiffres, nous voyons tout le chemin qui nous reste à accomplir vers une économie pleinement circulaire. Il y a néanmoins une impulsion : en 2008, la directive-cadre déchets de l'Union Européenne a placé le réemploi au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.

Nous, élus de la droite et du Centre, allons voter cette délibération, avec toutefois un bémol, également évoqué par M. Pierre JAPHET : les éléments de concurrence avec les structures qui existent actuellement. Vous avez cité le commerce : nous savons que bon nombre de boutiques réparent les vélos dans le 11^e arrondissement et le fait qu'une association soit subventionnée à hauteur de 45.000 € pourrait leur porter une forme de préjudice.

Je pense également aux associations qui emploient des personnes handicapées, par exemple dans le cadre des emplois protégés défendus par l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés (ANRH) qui a créé la boutique « Les Petits vélos de Maurice » située sur le boulevard Richard Lenoir.

Nous sommes favorables à une ressourcerie qui permet de développer davantage l'économie circulaire dans notre arrondissement, mais il faut veiller à ce que ces subventions ne viennent pas contredire toutes ces initiatives privées ou associatives qui sont moins subventionnées. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je vous remercie M. LEFORT de souligner l'ambition de la Ville pour le développement de l'économie circulaire, qui s'inscrit dans le plan « Zéro déchet » mis en œuvre à Paris, et nous souhaitons nous donner les moyens d'atteindre cet objectif.

Beaucoup de choses ont été dites sur le vélo et il est souvent présenté comme un élément de développement durable car il s'agit d'un mode de déplacement décarboné. Mais on oublie souvent qu'il se prête très facilement à la mise en place d'un réseau de structures associatives d'économie durable et solidaire, grâce à sa facilité d'entretien. Les passionnés de vélos adorent bricoler eux-mêmes leur engin mais il est difficile de le faire à Paris par manque d'espace. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de telles structures pour pouvoir trouver les outils et un local pour y réparer son vélo. Cela ne constitue pas une concurrence envers les professionnels. Les personnes qui ne sont pas enclines à réparer elles-mêmes leur vélo continueront à s'adresser aux professionnels, nombreux et efficaces dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Pierre JAPHET et à M. CORSIA pour répondre. »

M. JAPHET : « Je souhaite réagir aux propos de M. Jacques LEFORT. Je pense qu'il y a aussi une question de maillage : dans le 11^e arrondissement, je pense qu'il y a de la place pour plusieurs ateliers et que la notion de proximité est importante. On n'a pas forcément envie de traverser tout l'arrondissement pour se rendre dans le seul atelier disponible. Il est donc formidable de trouver « Les Petits Vélos de Maurice » d'un côté de l'arrondissement et l'atelier de La Petite Rockette de l'autre. Je pense qu'il est important d'avoir un territoire un peu maillé avec ce type de service. »

M. CORSIA : « Il existe 70 ateliers-vélo en France avec 30.000 utilisateurs. Le besoin est donc réel. De plus, 80 % des cycles vendus en France sont importés. Si l'on peut éviter l'achat de vélos, inciter à utiliser des vélos existants, les faire durer le plus longtemps possible et mettre à disposition des pièces détachées pour éviter l'obsolescence programmée, cela évitera d'autant plus ces importations. »

M. le Maire : « Absolument. Je pense que nous sommes tous convaincus de la vertu de ces beaux projets. Nous avons la chance d'avoir des structures telles que l'ANRH ou La Petite Rockette qui offrent de telles activités dans le 11^e arrondissement. Les bourses aux vélos remportent un grand succès : la dernière édition a attiré beaucoup de monde.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DAE 377 Soutien à 4 initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je remercie M. Jacques LFORT de s'intéresser à l'économie circulaire. Cette économie du futur va remplacer l'économie linéaire et va permettre de réduire les consommations de matières premières et d'énergie. La Ville de Paris va développer le principe d'une ressourcerie dans chaque arrondissement. Ce nouveau projet va préfigurer ce qui existe dans de nombreuses villes, les « espaces de gratuité ». Nous allons expérimenter ces espaces de gratuité dans les 10^e et 12^e arrondissements de Paris, en mettant en place des « boîtes à dons » et en développant le concept de « trocs de trucs » pour faire appel à la générosité de nos concitoyens.

Le principe consiste à installer une boîte à dons, en lien avec les associations locales, pour permettre de donner ou de prendre gratuitement des objets. A cette fin, une subvention de 40.000 € est proposée à La Petite Rockette. Cette subvention lui permettra de mobiliser l'ensemble des associations du quartier Politique de la ville, dont l'Antenne Jeunes, le club de prévention Olga Spitzer, le club Jeunesse Feu Vert, la MJC Mercœur, le centre social Solidarité Roquette et la Régie de quartier. Toutes ces associations vont pratiquer un principe inter-associatif, à travers l'animation et l'encadrement des jeunes, pour construire ces fameuses boîtes à dons et les installer dans les jardins publics et des espaces mis à disposition. Cette action se fera également en concertation avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. La première boîte à dons sera installée dans le square Lamarck pour démarrer une première expérimentation. 4 à 5 autres boîtes seront installées courant 2017. »

M. le Maire : « Merci pour la présentation de ce beau projet et merci à M. Jacques LEFORT qui s'est inscrit pour, je l'imagine, le mettre en valeur. »

M. LEFORT : « La boîte à dons faisait partie des projets du Budget Participatif. Un habitant l'avait proposé et il est maintenant mis en œuvre. Nous ne pouvons faire preuve que d'un enthousiasme débordant devant l'idée d'aider des associations qui visent à devenir le « support au développement de pratiques sociales et environnementales dans les champs de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme ». J'ai relu cette phrase cinq fois et je ne l'ai toujours pas comprise. Je constate seulement qu'il y a 30.000 € de subvention de fonctionnement pour cette sensibilisation, et 16.000 € de subvention d'investissement pour l'association Arketip. Cette association qui a à peine six mois va donc toucher 46.000 €. Je trouve que c'est cher.

La Petite Rockette, que nous avons subventionnée lors de la précédente délibération et dont nous soulignons tout l'intérêt de l'action, propose d'expérimenter des boîtes à dons. Il s'agit d'une boîte installée dans le domaine public : les gens déposent des objets dans la boîte et d'autres viennent pour prendre ces objets. C'est un troc sur lequel M. SAPIN ne prendra pas d'impôts. Ces boîtes nous coûtent donc 40.000 €, soit le prix de quatre voitures. Combien de boîtes à dons peut-on créer avec une telle somme ? Si elles sont en or ciselé, les gens risqueraient peut-être de les prendre... La somme de 40.000 € est beaucoup trop importante pour un tel projet.

Même si nous soulignons l'intérêt de telles initiatives, nous voterons contre en raison de leur manque de lisibilité et des sommes astronomiques associées (86.000 €) pour des projets qui pourraient se réaliser avec beaucoup moins d'argent public. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Jean-Pierre CORSIA va répondre. »

M. CORSIA : « 40.000 € peut en effet paraître une somme importante, mais il y a cinq boîtes à dons à mettre en place. Il ne s'agit pas de simplement les installer dans un coin et d'attendre que

les personnes viennent les remplir. Il s'agit de développer un concept de lien social où les boîtes à dons sont conçues, fabriquées et installées avec des jeunes de l'arrondissement, encadrés par des associations. La Petite Rockette mettra à disposition des personnes pour coordonner et suivre cette action. De plus, il faudra assurer l'accueil des personnes et surveiller ces espaces. Il s'agit de ne pas laisser les personnes seules face à une boîte car cela n'aurait pas de sens. Ce dispositif étant multiplié par cinq, avec un projet qui s'étale dans le temps pour pouvoir concevoir, animer et installer, vous comprendrez que la somme n'est pas si énorme finalement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

LOGEMENT ET HABITAT

2016 DLH 307 Réalisation, au 56/58 rue Léon Frot - 1 rue Carrière Mainguet (11^e), d'un programme de 26 logements sociaux (8 PLA-I et 18 PLUS) par Elogie

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Bastien RECHER pour la première des délibérations sur le logement. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Je souhaite me réjouir que, à l'occasion de cette séance, nous ayons des délibérations qui portent sur la réalisation de 161 logements, dont 60 logements étudiants, dans le 11^e arrondissement.

La première délibération porte sur un immeuble situé à l'angle des rues Léon Frot et Carrière Mainguet. Il s'agissait à l'origine d'une préemption. En détruisant un bâtiment (le plus vétuste) et en réhabilitant le bâtiment industriel adossé, la Ville de Paris et Elogie prévoient d'y construire au total 26 logements sociaux. Il faut noter que parmi ces 26 logements sociaux, 17 d'entre eux sont des logements familiaux, ce dont manque cruellement le 11^e arrondissement. Si vous lisez la présentation du projet annexée à la délibération, vous conviendrez qu'il s'agit d'un beau projet de requalification sur ce bout de rue qui n'est pas plaisant à voir. »

M. le Maire : « Nous aimons quand même ce petit morceau de quartier ! Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je voulais annoncer une bonne nouvelle à M. Bastien RECHER. Nous allons voter cette délibération. Nous nous sommes d'ailleurs inscrits sur l'ensemble des délibérations relatives au logement social. Nous voterons favorablement les délibérations 2016 DLH 307, 314, 327, 338, 353, 365 et 377, mais notre vote sera différent sur la délibération 2016 DLH 415. Je vous propose ainsi de regrouper tous ces projets de délibération, si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je voulais savoir s'il y avait encore la possibilité de faire évoluer le projet afin d'y intégrer un toit végétalisé et pourquoi pas un jardin partagé. Je pense que nous avons besoin de davantage de végétalisation dans le 11^e arrondissement et que c'est le bon moment d'essayer de construire des bâtiments avec des toits plats pour y accueillir des jardins. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va répondre. »

M. RECHER : « Je me réjouis du vote massif de la Droite en faveur des logements sociaux. Il faut le souligner car cela n'arrive pas régulièrement. »

Il faut noter qu'il s'agit d'une emprise relativement peu profonde pour l'immeuble d'angle. Un projet de terrasses plates n'y semble donc pas adéquat. Cependant, une végétalisation en pente des derniers étages est prévue et le projet précise qu'une attention particulière est portée sur la végétalisation en pleine terre des espaces libres. Il y a toujours des améliorations à apporter mais le projet global présente déjà de bonnes qualités. »

M. le Maire : « Dans le document de présentation, vous observerez sur le plan du bâtiment en R+4 qui sera réhabilité, une toiture de terrasse plate pour laquelle il est bien précisé qu'elle sera végétalisée. »

Nous allons procéder au vote de cette délibération. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 314 Réalisation, au 70 rue du Chemin Vert (11^e), d'un programme de résidence étudiante de 60 logements PLUS par la RIVP

M. le Maire : « Nous manquons de logements étudiants dans le 11^e arrondissement. Ce beau projet prévoit la création de 60 logements étudiants, avec des toitures végétalisées accessibles aux résidents. »

M. RECHER : « Ces résidences étudiantes sont des résidences avec des logements PLUS, qui s'adaptent davantage aux revenus des étudiants. Nous rencontrons souvent des problèmes avec les résidences en PLS dont le niveau des loyers est parfois trop élevé. Il faut également noter que plus de la moitié des terrasses seront végétalisées. »

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote de cette délibération. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 327 Réalisation, au 5-5 bis rue de Vaucouleurs (11^e), d'un programme de construction neuve de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS et 5 PLS) par l'Habitat Social Français (HSF)

M. le Maire : « M. Bastien RECHER va présenter la délibération suivante. »

M. RECHER : « Il s'agit d'une construction nouvelle en cœur de parcelle, avec la création de 17 logements supplémentaires sur un espace construit au cœur de la parcelle et également grâce à la réhabilitation de combles sur l'immeuble situé rue de Vaucouleurs. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL s'est inscrite sur cette délibération. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Ce soir, nous avons plusieurs délibérations concernant la construction de logements sociaux dans notre arrondissement. Le groupe écologiste s'associera à la plupart de ces délibérations qui permettront d'atteindre progressivement dans notre arrondissement le taux de logements sociaux requis par la loi.

Toutefois, le groupe Europe Ecologie ne s'associera pas à la délibération 2016 DLH 327 qui propose un programme de construction neuve de 17 logements supplémentaires situés à la fois au 5 bis rue de Vaucouleurs et rue Morand, au cœur du quartier de la Fontaine au Roi. Cette construction se situe dans le quartier Politique de la ville qui accueille déjà un très grand nombre de logements sociaux. Régulièrement, la densification exceptionnelle de ce quartier est rappelée et elle est source de problèmes que nous déplorons unanimement. Nous dénonçons continuellement le fait que ce quartier, qui accueille plus de 27.000 habitants sur une superficie de 37 ha, ne possède qu'un petit square de 1.750 m². Comme nous le savons tous ici, le square Jules Verne est très souvent sur-occupé et les agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement le décrivent comme un square surpeuplé.

Se permettre de construire un nouveau bâtiment au cœur d'un îlot qui comprend déjà 60 logements sociaux est une erreur et ne provoquera que des tensions supplémentaires dans un quartier qui vit mal parfois. Comment peut-on signer un permis de construire avec la société HSF qui écrit que les 200 m² de toits ne permettront pas de développer un projet d'agriculture urbaine ? Avons-nous mesuré les conséquences sociales et environnementales sur la qualité de vie des habitants de ce quartier ? Préservons les quelques arbres, jardinières et espaces verts existants qui apportent un peu de respiration, qui permettent une infiltration d'eau et de lutter contre les îlots de chaleur.

Non, la Ville ne peut pas apporter une aide de 713.000 € pour construire 17 logements à l'heure où tous les Parisiens et toutes les Parisiennes demandent encore plus de végétalisation par tous les moyens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Avant de donner la parole à M. Adrien TIBERTI, je souhaite rectifier un élément dans votre propos. Je possède une carte indiquant le nombre de logements sociaux par îlot IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique, définis par l'INSEE). L'îlot comprenant le 5-5 bis rue de Vaucouleurs comporte 11,6 % de logements sociaux. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Chère Mme MOREL, je ne comprends pas le malthusianisme dont le groupe écologiste semble faire part car, à mon avis, il pose quelques problèmes écologiques.

La ville de Paris est certes dense, mais bien moins qu'il y a quelques années. En densifiant notre centre-ville, nous évitons la construction de logements tout aussi nécessaires (la population de notre agglomération augmente et plusieurs centaines de milliers de concitoyens sont mal logés) à la place de champs cultivés au fin fond de la Seine-et-Marne. Ceci est la réalité. Nous menons une politique sociale et de construction de logements sociaux qui est nécessaire. Nous menons également une politique écologique, en prenant notre part dans la densification nécessaire du centre-ville afin d'éviter que trop d'hectares de terres cultivables ou d'espaces naturels ne soient

consacrés à la construction de logements, très peu denses, aux limites de l'agglomération. Ces lotissements pavillonnaires sont bien plus terribles pour l'environnement que les 17 logements sociaux de la rue de Vaucouleurs. »

M. le Maire : « Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite prendre la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je suis d'accord avec M. Adrien TIBERTI. D'autant plus que le nombre de personnes mal-logées dans le quartier est important. Je peux vous citer l'exemple d'un deux-pièces abritant 20 personnes. Je préfère que des logements sociaux soient construits pour que ces personnes soient relogées dignement et pour qu'elles vivent enfin au 21^e siècle et non au 18^e siècle. »

Je suis d'accord sur le fait qu'il faut des espaces verts. Mais en venant habiter à Paris, nous étions en connaissance de cause : il s'agit d'une ville, d'un espace urbain. Pour ceux qui recherchent des espaces verts et qui n'aiment pas la ville, il y a un endroit qui s'appelle la campagne.

Je suis donc favorable à la construction de logements sociaux, d'autant plus que notre arrondissement est en déficit, bien qu'il fasse partie de l'un des quartiers les plus populaires de Paris. Je souhaiterais, si cela est possible, que les habitants du quartier puissent y rester. Si nous pouvions reloger ces personnes sur le quota du 11^e arrondissement, cela éviterait un nouveau déracinement à ces familles qui, pour la plupart d'entre elles, ont vécu des situations dramatiques avant de s'installer dans leur logement. Merci. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Pardonnez-moi de faire le juge de paix entre les élus Rouges et les élus Verts de cette majorité. Je vais vous expliquer une petite chose, M. Adrien TIBERTI : un grand projet est en train de se lancer, il s'appelle le « Grand Paris ». Il va consister à améliorer les transports pour éviter de s'empiler continuellement les uns sur les autres dans Paris et pour dédensifier notre capitale au profit d'une meilleure organisation des transports et des logements à l'échelle de la région. Bien entendu, cela ne se fera pas nécessairement au détriment des terres arables qu'il faut défendre. Mais dans certaines villes d'Ile-de-France, il y a certains logements sociaux qui ne sont pas occupés, et des fonciers disponibles qui ne reposent pas sur des terres arables. Pour pouvoir se rendre à ces endroits, où l'on peut connaître une certaine qualité de vie aussi, ce grand métro sera construit. »

Je pense qu'il faut raisonner à l'échelle de l'Ile-de-France et non pas uniquement à l'échelle de Paris. Et il ne faut surtout pas oublier un élément : on peut multiplier les constructions, mais si les Parisiens n'ont pas de services de proximité à la hauteur de leurs attentes, ou de piscines ouvertes car elles sont éternellement en grève, ou de gymnases auxquels ils puissent accéder car il y a des ventes de stupéfiants à l'intérieur (comme au gymnase de l'Orillon), si ces problèmes fondamentaux qui touchent les services de proximité permettant de vivre correctement dans notre arrondissement ne sont pas résolus, les habitants du 11^e arrondissement ne constateront qu'une seule chose : leur qualité de vie diminue.

Bien entendu, nous avons l'intention de voter cette délibération car il apparaît nécessaire de construire des logements sociaux de façon ordonnée. Nous avons d'autres sujets de préoccupation vis-à-vis de ces logements sociaux, notamment la préemption dans le diffus, qui consiste en une réelle spoliation des personnes habitant dans l'immeuble en question. »

M. le Maire : « M. Luc LEBON souhaite prendre la parole. »

M. LEBON : « Outre les problèmes soulignés justement par M. Adrien TIBERTI sur l'étalement urbain, il y également les problèmes pratiques de gens qui ont des horaires décalés et qui ont besoin d'habiter à Paris: les infirmières, les policiers travaillent de nuit et les éboueurs prennent leur service très tôt le matin. Pour faire vivre les services publics parisiens, qui ne sont pas dans l'état caricatural décrit par M. Jacques LEFORT, on a besoin de personnels qui ne vivent pas à l'autre bout de l'Ile-de-France. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER pour synthétiser ce débat. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Je n'aurai pas la prétention d'être un juge de paix, mais je peux tenter de faire une synthèse.

M. LEFORT, je ne comprends pas très bien votre conception du Grand Paris. Ce projet a vocation à s'achever au-delà de 2030 : que faisons-nous des 30 prochaines années ? De plus, j'ai cru comprendre que, dans vos activités annexes, vous avez soutenu quelqu'un qui demandait notamment la suppression de l'organisation institutionnelle de cet espace qui a vocation à accueillir des logements sociaux et à les ordonner du point de vue des transports et des politiques d'aménagement du territoire. Je ne vois pas comment vous pouvez être cohérent, mais j'imagine qu'il ne s'agit pas de la moindre des contradictions de la part des personnes que vous avez soutenues le week-end dernier.

Il est rare que je sois en désaccord avec mes collègues écologistes de l'assemblée, mais c'est aujourd'hui le cas. M. Adrien TIBERTI faisait référence au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, qui est un schéma de lutte contre l'étalement urbain et de densification des territoires déjà construits. C'est le but de ce projet.

Vous évoquiez la concentration de logements sociaux et l'absence de mixité. Je vous invite à regarder dans le détail la typologie des logements construits : il y a une majorité de logements PLUS et PLS. Pour le coup, je ne suis pas hostile au fait qu'il y ait des PLS car on est justement dans un quartier Politique de la ville et il faut une mixité un peu forcée des populations qu'on accueille dans ce quartier.

Le procès fait sur l'absence de végétalisation dans ce dossier est infondé. Des terrasses végétalisées d'une surface totale de 200 m² vont être construites sur les nouveaux bâtiments en milieu de parcelle. De plus, un aménagement paysager de l'ensemble de la structure permettra de mieux profiter des espaces intérieurs. En conclusion, je voterai évidemment pour cette délibération. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

M. LEFORT : « Je ne voudrais pas laisser M. Bastien RECHER sur une synthèse imparfaite de ma pensée politique, et notamment de celle qui s'est exprimée à une immense majorité parmi les adhérents de la Droite et du Centre ce week-end.

Concernant le Grand Paris, je ne disais pas que tout se déroulerait bien dans 15 ans lorsque toutes les lignes de métro auront été construites. Je souhaitais simplement répondre à M. Adrien TIBERTI qui indiquait qu'il fallait continuer à densifier Paris car c'était loin d'aller ailleurs. Il ne faut pas avoir une vision à l'échelle de notre arrondissement, mais à l'échelle de la région Ile-de-France. Les lignes du Grand Paris, comme les lignes de métro existantes, permettront de

dédensifier nos centres afin de permettre à un certain nombre de personnes d'aller vivre un peu plus loin, là où les conditions de vie sont parfois plus adaptées.

M. Luc LEBON disait que certains fonctionnaires avaient besoin de se loger à Paris. Je suis d'accord, il faut construire des logements sociaux pour ces personnes. Mais certaines personnes ont un peu moins besoin de ces logements. On peut alors avoir une politique plus équilibrée. Nous avons notamment parlé des retraités de la fonction publique hospitalière : la politique de la Mairie de Paris vise à les laisser dans les logements sociaux parisiens, alors que des infirmières font de longs trajets en métro pour aller travailler dans les hôpitaux. Il faut avoir une vision générale de la gestion des logements sociaux à Paris. Elle n'est pas celle de la Mairie de Paris et nous le regrettons.

Concernant vos attaques sur l'élection de M. François FILLON ce week-end, je ne sais pas de quelles suppressions vous faisiez mention, M. RECHER. Je pense que vous vouliez faire référence à la simplification du mille-feuille administratif proposée par notre candidat François FILLON. Je pense qu'elle fera du bien à tout le monde et que nous pouvons d'avance l'approuver. »

M. le Maire : « Je pense que nous nous éloignons du sujet. Mais il est important de réfléchir sur l'organisation de notre métropole car il est nécessaire de faire en sorte que les agents qui se lèvent tôt ou travaillent la nuit puissent être hébergés à proximité, tout en ayant un développement harmonieux de notre métropole.

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que la création du métro du Grand Paris ouvre l'opportunité de se loger plus loin. L'infrastructure est certes nécessaire, car la métropole est aujourd'hui asphyxiée, mais il s'agit davantage d'un instrument de substitution à la voiture individuelle, plutôt que d'un moyen de développement de logements épars. En effet, on constate que le budget temps consacré dans les transports est constant. Si l'on crée une infrastructure de transports qui permet d'aller plus loin, les gens vont se loger plus loin pour une raison : le foncier constitue un critère déterminant et c'est bien compréhensible. C'est la nuance que je souhaitais introduire dans cette analyse du développement de notre métropole.

Le 11^e arrondissement nécessite d'avoir des hébergements pour les personnes qui en ont besoin. Chacun doit être rassuré par le fait que chaque logement social attribué correspond à une situation dramatique au plan social ou liée au vécu des personnes. C'est la raison pour laquelle il nous semble essentiel de continuer à augmenter le nombre de logements sociaux dans le 11^e arrondissement. M. Pierre JAPHET souhaite prendre la parole. »

M. JAPHET : « Il est toujours facile de caricaturer les positions des uns et des autres. Vous venez de caricaturer la position des Ecologistes et de l'opposition. Je voudrais rétablir la position des Ecologistes, qui est celle d'une troisième voie. Il ne s'agit ni de détériorer le cadre de vie des plus modestes en les entassant les uns derrière les autres, ni de les envoyer au fin fond de la campagne sous prétexte du Grand Paris. La troisième voie consiste à utiliser les logements disponibles : il y a 100.000 logements vacants, 100.000 résidences secondaires et 1 million de m² de bureaux vides à Paris. Au lieu de construire continuellement des logements ou des infrastructures de transports mégalos, il est temps de se poser ces questions : quels sont les logements disponibles, quels sont les espaces de logement disponibles dans notre ville ? »

M. Le Maire : « Chacun a bien conscience qu'il n'y a pas de solution miracle en matière de logement, et si elle existait, nous l'aurions appliquée depuis longtemps. D'autres projets de délibération vous permettront de poursuivre le débat.

Nous procédons au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Le groupe Europe Ecologiste – Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2016 DLH 338 Création par regroupements de chambres de 7 logements sociaux (7 PLA-I) (11^e, 13^e, 15^e, 17^e et 20^e) par Elogie

M. le Maire : « M. Bastien RECHER va continuer à faire une présentation synthétique des projets. »

M. RECHER : « Parmi les 7 logements sociaux, un seul T2 est créé dans le 11^e arrondissement, au 127 boulevard de Charonne, en rassemblant 3 chambres insalubres, sous la houlette de Elogie. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 353 Réalisation, au 79 rue Léon Frot / 14 rue Mercœur (11^e) d'un programme de 22 logements sociaux (6 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 4 logements PLS) par la SIEMP

M. RECHER : « Il s'agit du petit immeuble en face de l'agence de La Poste. Suite à la préemption de l'immeuble, la SIEMP va le réhabiliter et créer 22 logements sociaux. Les locataires seront maintenus dans leur logement qui est conventionné en fonction de leurs revenus. Cette réhabilitation va se faire a minima mais elle permettra d'être proche des prescriptions du Plan Climat Energie. Il s'agit une nouvelle fois d'une belle opération dans le 11^e arrondissement. Nous en avons besoin pour maintenir des populations à l'intérieur de notre arrondissement. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 365 Réalisation, au 12 rue de l'Asile Popincourt (11^e), d'un programme de 5 logements sociaux (3 PLA-I et 2 PLUS) par la RIVP

M. RECHER : « C'était à l'origine un programme privé. Il s'agit de réserver 5 logements sociaux (PLA-I et PLUS) qui appartiendront à la RIVP. »

M. le Maire : « Ce programme est en cours de commercialisation, vous pouvez en voir la publicité dans le métro. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 377 Réalisation, au 127 rue du Chemin Vert (11^e), d'un programme comportant 23 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. RECHER : « Le programme a fait l'objet de précédentes réunions. Des box détruits en cœur d'îlots permettent de construire dans le cadre d'une opération privée. Il s'agit d'appliquer les règles du PLU qui permettent d'avoir au minimum 25 % de logements sociaux sur toute nouvelle opération de manière à pouvoir accueillir tous les Parisiens dans l'arrondissement, comme je le disais précédemment. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Il est prévu que cet immeuble accueille 23 logements et une crèche multi-accueil de 44 places. Ce soir, le groupe Ecologiste souhaite revenir sur le processus de transformation et de construction de cette parcelle.

Là aussi, nous sommes au cœur d'un îlot déjà bien dense, à quelques centaines de mètres de la parcelle du TEP de Ménilmontant qui a fait l'objet de nombreux échanges et qui, en fin de compte, densifiera fortement le quartier. Là encore, en tant qu'élue aux espaces verts et à la biodiversité, je ne peux que regretter que ce morceau de parcelle au 127 rue du Chemin Vert, actuellement occupé par 18 box de parking, ne soient pas récupéré pour créer un espace vert supplémentaire pour les habitants de ce quartier. Un autre choix a semble-t-il été fait par une partie de notre majorité avant que le groupe Ecologiste ne soit élu et c'est regrettable.

Lors du conseil de quartier de Belleville /Saint Maur, réuni exceptionnellement dans une école très éloignée de l'avenue de la République, un groupe important de propriétaires de la parcelle du 127 rue du Chemin Vert s'est déplacé pour exprimer des réserves concernant la construction de ce nouvel immeuble par Paris Habitat. La plupart de leurs interventions ne remettaient pas en cause ni la construction de la crèche ni les logements sociaux, mais dénonçaient l'absence d'information et de processus de concertation, et le mensonge du promoteur immobilier qui avait omis de les informer de la construction en fond de parcelle de ce nouvel immeuble.

En tant qu'élue municipale et Conseillère de Paris, je suis comme vous, élue pour être au service de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, c'est-à-dire pour être à l'écoute des locataires mais aussi des propriétaires. Nous avons la responsabilité, selon nos délégations, de réduire et d'anticiper les tensions et les conflits. Nous pouvons les anticiper puisque nous avons accès à un certain nombre d'informations concernant l'aménagement urbain, bien en amont des habitants.

Le groupe Ecologiste demande donc que des réunions régulières au sein de notre conseil municipal soient programmées pour que l'ensemble des élus puissent prendre connaissance de l'avancement des projets urbains de notre arrondissement. En attendant le calendrier de ces réunions, le groupe Ecologiste s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « M. le Maire, comme vous nous avez invités à le faire, je vais poursuivre le débat. J'ai bien entendu M. Pierre JAPHET sur la réquisition des logements vides. Il se trouve qu'il s'agit d'une ancienne revendication des élus communistes que nous aurions espéré voir aboutir, du temps où Mme Cécile DUFLOT était Ministre du Logement. En effet, avec 100.000 logements vides dans Paris et dans notre arrondissement, nous aurions la possibilité de régler beaucoup de problèmes.

Mais je maintiens, et c'est un débat que nous avons depuis longtemps, que nous avons notre part à prendre dans la densification de l'agglomération parisienne pour la préservation d'espaces naturels. Vous conviendrez que des box automobiles ne sont pas des espaces naturels, et que nous avons besoin de crèches et de logements sociaux. En 1954, à son plus haut pic démographique, notre ville comptait plus de 3 millions d'habitants et notre arrondissement en comptait plus de 220.000. Expliquer qu'il y a trop de monde et que c'est trop dense, c'est s'éloigner d'une certaine réalité. Notre groupe vote donc tous les projets de logements sociaux. »

M. le Maire : « Merci. S'agissant d'un projet qui n'est pas récent, je trouve qu'il est un peu difficile d'entendre ce procès en densification alors que le projet de logement social a été le premier projet sur cette parcelle. Aujourd'hui, les promoteurs privés sont plus rapides que la Ville de Paris et nous le regrettons tous les jours. Il est néanmoins dommage de faire porter sur notre arrondissement et sur les demandeurs de logements sociaux de notre arrondissement cet enchaînement de différents projets. M. Patrick BLOCHE, qui a suivi et porté la genèse de ce projet, peut nous en rappeler l'historique. »

M. BLOCHE : « Nous l'avons porté ensemble, M. le Maire, dans un binôme qui fait ses preuves depuis au moins huit ans. Je ne voudrais pas que, à travers ce seul projet de délibération, nous ignorions tout un historique. Ce projet de délibération doit obligatoirement être voté si l'on veut être en conformité avec la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), soit 25 % de logements sociaux pour toute opération supérieure à 800 m² dans des zones de déficit en logements sociaux.

Si l'on considère la loi SRU comme une loi scélérate, on peut alors prendre toutes les libertés. Mais en respect de la loi SRU, on ne peut que voter ce projet de délibération qui est la résultante d'une opération plus vaste qui a amené à ce qu'il y ait un nombre conséquent de logements privés, livrés par un promoteur dont le nom initial était Financière Rive Gauche (je ne sais pas si ce nom a été conservé jusqu'à la fin de l'opération).

Pourquoi les logements sociaux arrivent alors que les logements privés ont été livrés et vendus ? Il a fallu exproprier les 18 box de parking de la parcelle où il vous est proposé d'édifier ces logements sociaux. Je me souviens de plusieurs réunions où nous avons espéré obtenir un accord général. Paris Habitat, le bailleur choisi par la Ville, a même cru que nous allions y arriver. Mais un propriétaire de box a fait opposition, ce qui a entraîné le lancement d'une déclaration d'utilité publique, avec une enquête publique préalable à la procédure d'expropriation. C'est la raison pour laquelle la construction des logements sociaux a pris autant de retard, tout en respectant tous les délais légaux.

Au nom de l'intérêt général, n'essayons pas d'oublier qu'il y a en jeu 23 logements sociaux, qui sont répartis dans des catégories qui ne peuvent que satisfaire la majorité municipale dans toutes ses composantes : 11 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 5 logements PLS, ainsi qu'une crèche multi-accueil de 44 places. Personne ne peut donc nier que l'intérêt général ne soit pas visé par ce projet de délibération.

A partir du moment où nous avons participé, avec plusieurs élus ici présents, à une réunion du conseil de quartier Belleville/Saint Maur où j'ai été en charge avec M. Bastien RECHER de présenter ce projet, doit-on alors perdre le sens de l'intérêt général parce que se sont exprimés un certain nombre d'intérêts particuliers, de la manière la plus légitime qui soit, au cours d'une réunion de conseil de quartier ? Je ne le pense pas et ce n'est pas la conception que j'ai de mon rôle d'élu, où il y a un intérêt supérieur qui s'appelle « intérêt général » quand il s'agit de logements sociaux et d'accueil pour la petite enfance. De plus, nous avons eu une explication franche et loyale. J'ai même cru à un moment donné que les propriétaires actuels de la partie privée de cette opération globale avaient été induits en erreur par les promoteurs. Mais je me suis rendu compte durant cette réunion de conseil de quartier que le promoteur avait clairement dit qu'une construction de 23 logements sociaux et d'une crèche multi-accueil serait réalisée à côté de leur copropriété, sur la parcelle attenante. Les choses ont été dites au moment où les propriétaires ont acheté leur logement. Ils s'y sont ensuite installés mais maintenant ils déclarent qu'ils ne veulent plus de cette opération. A partir de là, on peut s'offrir tous les luxes possibles, comme un espace vert, et lorsqu'on est propriétaire, on prend. Pensons à ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter un appartement et qui vont pouvoir néanmoins habiter dans notre arrondissement à travers ces 23 logements sociaux. Cela s'appelle l'intérêt général.

A partir de là, je pense qu'il n'y a aucun problème à prendre nos responsabilités, surtout à partir du moment où nous nous sommes expliqués avec les habitants concernés durant cette réunion de conseil de quartier. Les choses ont donc été dites mais ce n'est pas une raison pour s'y opposer car c'est plus confortable. Non, il faut prendre ses responsabilités, parce que l'on est élu pour cette raison. C'est la raison pour laquelle je pense que ce projet de délibération ne peut poser aucun problème, tout du moins à toutes celles et à tous ceux qui ont été élus sur la même liste au second tour des dernières élections municipales.

Je vous invite, M. le Maire et chers collègues, à voter ce projet de délibération, dont le projet architectural est remarquable. Le choix de l'architecte par Paris Habitat augure d'un très beau bâtiment. Je suis même prêt à parier que le contraste sera visible entre l'architecture des logements privés et l'architecture des logements sociaux : on verra que les bailleurs sociaux ont une haute idée de ce qu'est l'esthétique et la qualité architecturale.

Je suis désolé d'avoir été long M. le Maire, mais il était nécessaire de rappeler tous ces faits car ce projet a une histoire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup d'avoir rappelé cette histoire essentielle. Nous allons passer au vote. Le groupe Europe Ecologie – Les Verts s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2016 DLH 415 Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements sociaux (5 logements PLUS et 2 logements PLA-I) dans 3 immeubles en copropriété du 11^e arrondissement par la SIEMP

M. le Maire : « La présentation de cette délibération va être un peu plus développée. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Cette délibération porte sur des préemptions dans le diffus. La Mairie de Paris fait des acquisitions d'appartements dans le tissu existant. La SIEMP est l'un des bailleurs amenés à gérer ces appartements situés dans le diffus. La délibération que l'on vous soumet au vote ce soir consiste à conventionner 7 logements sociaux aux adresses suivantes :

- 50 rue de la Fontaine au Roi (5 logements PLUS),
- 8 passage Ménilmontant (1 logement PLA-I)
- 36 rue de Chanzy (1 logement PLA-I)

Si l'on compare cette opération avec celle des 22 logements sociaux de la rue Léon Frot, évoquée précédemment, nous constatons que le coût est similaire par rapport à un immeuble global. Il s'agit non seulement d'une bonne manière de faire la ville dans la ville et de maintenir les populations à l'intérieur de l'arrondissement, mais également d'une opération valable du point de vue des coûts et des finances publiques. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite, je lui donne la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Je me réjouis de voir la succession de toutes ces délibérations sur les logements sociaux, qui va nous permettre une nouvelle fois de préciser, pour ceux qui n'ont pas bien voulu comprendre jusqu'à présent, la position de la Droite et du Centre en matière de logement social.

Nous ne sommes pas contre les logements sociaux lorsqu'ils sont correctement montés et qu'ils ne sont pas préemptés dans le diffus. Vous en avez eu la preuve ce soir car nous avons voté toutes les délibérations. Par contre, nous ne voterons pas ce projet car il s'agit de préemption. Nous sommes défavorables à la création de logements sociaux par préemption dans le diffus et le conventionnement de logements sociaux de catégories PLAI et PLUS qui accélère la fuite des classes moyennes parisiennes.

Cependant les 7 appartements qui sont réhabilités à un tarif correct (en moyenne 5.464 €/m²) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, ces logements ont de petites surfaces car il s'agit de création de studios ou de deux-pièces, ce qui n'apporte aucune solution aux familles en attente de logement sociaux.

Je profite de cette succession de délibérations pour bien rappeler que nous ne sommes pas opposés aux logements sociaux. Mais nous sommes opposés à une certaine façon de créer du logement social par préemption dans le diffus, dans lequel on vient apporter des règles de jeu qui n'étaient pas connus à l'origine par les propriétaires en place dans les autres appartements du même immeuble. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre propos qui clarifie votre position. Il me semble important de souligner qu'aucun propriétaire ne s'est jamais plaint du fait que la valeur de son logement a baissé à partir du moment où la Ville est devenue copropriétaire de son immeuble. Nous entendons souvent cet argument, mais la présence de la Ville n'a aucune incidence sur la valeur foncière et je le dis par expérience au vu des nombreuses copropriétés détenues par la Ville de Paris. Je comprends qu'il y ait des craintes et notre rôle d'élu est de rapporter ces éléments qui sont purement factuels. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je constate que Mme Nicole SPINNEWEBER martèle le fait que les élus de Droite ont voté ce soir beaucoup de projets de logements sociaux. Je mets cela sur le compte de notre force collective de persuasion : au bout de deux ans, nous avons réussi à convaincre nos collègues de la Droite et du Centre de la nécessité de construire du logement social, et de la

nécessité (y compris sur le plan électoral) d'éviter d'apparaître comme les seuls défenseurs d'une classe minoritaire, et même très minoritaire dans notre arrondissement, celle de la bourgeoisie. Ce soir, vous avez une nouvelle ligne politique qui consiste à ne refuser que le logement social dans le diffus. J'en prends acte pour nos prochains conseils d'arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur les arguments du Maire concernant la production dans le diffus, mais je ne pense pas qu'il faut faire peur aux propriétaires. J'ai le souvenir d'une construction neuve au passage Charles Dallery où des logements sociaux avaient été construits dans le cadre de la Vefa (vente en l'état futur d'achèvement). Le promoteur, qui vendait à plus de 10.000 € le m², avait fait le choix de ne pas séparer les logements sociaux des logements privés. Il n'y avait qu'une seule entrée, une seule cage d'escalier et les logements sociaux étaient inidentifiables. Quand on rentrait dans l'immeuble, il était impossible de distinguer les logements sociaux et les logements privés. Malgré les sommes astronomiques, la promotion a bien fonctionné car tous les logements ont été vendus. Vous faites donc part d'une peur qui n'existe pas, y compris chez des gens qui sont capables de dépenser un million d'euros pour 100 m².

Je ne comprends donc pas vraiment ce que vous défendez. Toujours est-il que vous avez effectivement voté la plupart des programmes de logements sociaux ce soir et c'est une très bonne nouvelle. J'espère que cela continuera. »

M. le Maire : « Nous l'espérons tous. Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je tiens quand même à préciser que ce n'est pas la première fois que nous votons pour des projets de logements sociaux, comme M. Adrien TIBERTI a l'air de sous-entendre. On pourrait faire la liste des nombreuses subventions que nous avons votées. »

M. le Maire : « C'est vrai mais vous avouerez que vous le faites davantage ce soir que lors de certaines séances ! »

Mme SPINNEWEBER : « Mais c'est aussi parce qu'il y avait plus de propositions ce soir. »

M. le Maire : « Je voudrais insister sur un dernier élément avant de passer au vote : la préemption est l'outil le plus performant pour créer de la mixité sociale. Quand on construit un immeuble de logements sociaux, on y trouve différentes catégories de logements mais cela reste des logements sociaux. Dans une situation de préemption, on trouve une vraie mixité, avec des personnes ayant les moyens d'acheter un appartement et d'autres qui n'ont pas les moyens de se loger à Paris sans une aide publique. Cela exprime de la meilleure manière qui soit la solidarité qui fait tenir notre société, ce dont l'arrondissement est fier.

Qui vote contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2016 DLH 427 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

M. le Maire : « Nous abordons la dernière délibération relative au logement. Elle concerne l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH), modifié sur un point précis. M. Bastien RECHER va l'expliquer. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Le PLH en vigueur aujourd'hui est prolongé jusqu'au prochain PMHH (Plan Métropolitain d'Habitat et d'Hébergement). Tant que ce projet n'a pas vu le jour, le PLH parisien s'applique.

Cette délibération porte sur la modification du PLH sur un point : le surloyer dans les logements sociaux (SLS). Ce SLS s'applique sur les logements sociaux familiaux quand les plafonds de revenus de la famille sont dépassés de 20% au minimum, suite à diverses évolutions dans la situation familiale. La modification vise à maintenir dans les logements sociaux les personnes qui ne pourraient plus en bénéficier et à contribuer à la mixité des immeubles.

A Paris, les exemptions existent notamment dans les quartiers Politiques de la ville mais, au-delà de ces quartiers, plus de 9000 ménages sont assujettis au SLS, avec un coût moyen de 236 € par mois. La modification proposée permet d'éviter que la modification des zones de Politique de la ville ait un impact sur ces ménages, et permet que 4000 familles de la classe moyenne ne subissent pas cette hausse (évaluée à 100 €/mois, pour deux loyers).

Cette délibération peut jouer un rôle important dans notre arrondissement. Elle indique la volonté de moduler le SLS par zone de façon plus fine et d'en exempter tous les locataires se situant dans une zone où le taux de logements sociaux est supérieur à la moyenne parisienne. Par exemple, un locataire qui vit dans un logement social et qui doit s'acquitter d'un surloyer du fait de ses nouvelles ressources, sera exempté de ce surloyer s'il habite dans un quartier qui est excédentaire en logements sociaux par rapport à la moyenne parisienne.

Cette modification sera ensuite proposée au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui enregistrera la modification du PLH parisien dans l'attente du prochain projet métropolitain. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLIARD a demandé la parole. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Prendre position sur le sujet de la modulation des surloyers est complexe. Elle constitue une dimension d'une question fondamentale, celle de l'égalité sociale. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous avons demandé certains éléments complémentaires à l'exécutif de l'Hôtel de Ville, demandes restées sans réponse pour le moment, notamment sur deux questions : combien de foyers seraient touchés dans notre arrondissement et à quelle hauteur ? Quelle est la répartition des foyers qui seraient touchés par une augmentation de leur surloyer en fonction des sous-catégories de financement des logements PLAI, PLUS ou PLS auxquelles ils appartiennent ? Ce n'est pas tout à fait la même chose d'être une personne seule avec 1.300 € de ressources par mois et un surloyer de 100 €, ou d'être un couple avec deux enfants, 5.000 € de ressources par mois et un surloyer de 200 €. Sans intégrer ces différences, moduler n'est souvent ni juste ni équitable socialement et cela introduit une inégalité entre les résidents du parc social.

D'autre part, les Ecologistes défendent le principe du surloyer. C'est un mécanisme qui a introduit un peu plus d'égalité au sein du parc social. C'est un effort de solidarité de personnes qui disposent de plus de ressources qu'elles n'en ont légalement le droit pour prétendre au logement social. Nous acceptons donc que des foyers avec parfois de très hauts revenus continuent de bénéficier du parc social, mais il est juste qu'ils participent à la solidarité, à la hauteur de leurs moyens, d'autant plus que le niveau de loyer reste inférieur à celui du prix du marché locatif privé, même avec l'application du surloyer.

Cette différence de coût, qui continue de rendre le parc social plus attractif que le parc privé, incite à penser que la mixité sociale ne se résume pas seulement à la variable « loyer » : le contexte urbain, la qualité des logements, et la qualité de vie du quartier et des îlots dans lesquels les logements sont construits (on vient d'avoir deux débats intéressants sur le sujet avec la présence d'espaces verts ou le maintien d'un haut niveau de service public de proximité) sont des critères à prendre en compte dans une politique visant la mixité sociale.

Pour conclure, la loi Egalité et Citoyenneté, permettant plus de solidarité et d'égalité au sein du parc social, nous paraît aller dans le bon sens. Dans l'attente des éléments qui devraient nous être donnés et des discussions à mener avec l'exécutif, nous nous opposerons à cette délibération. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Les Communistes se sont opposés au surloyer sur le plan législatif quand Mme Christine BOUTIN, à l'époque Ministre du logement, avait porté cette réforme. Je viens d'entendre M. David BELLARD qui pense à la solidarité entre les locataires du parc social. Et la solidarité entre les Français ? Les locataires du parc social sont en général bien moins riches que l'ensemble des habitants et c'est bien le cas dans notre ville. De plus, nous menons difficilement une politique de mixité sociale. Il faut voir qu'il y a des effets pervers à l'application du surloyer : par exemple, des personnes qu'on aimerait maintenir dans le parc social partent car les surloyers peuvent être trop importants. Prenez le cas d'une personne seule qui se retrouve en fin de carrière avec un salaire beaucoup plus élevé qu'en début de carrière, au moment où son logement lui a été attribué : fin de carrière signifie qu'elle a un âge assez avancé et qu'elle éprouve des difficultés pour accéder aux prêts immobiliers et pour se loger dans le parc privé malgré des revenus devenus confortables. Et on va lui compliquer la vie dans le logement social avec des surloyers, alors que des revenus confortables devraient amener une certaine stabilité. Cela peut être important à l'échelle d'une cage d'escalier quand il y a beaucoup de précarité dans les autres appartements. Le maintien de tous ces foyers au sein d'un même immeuble est un gage de stabilité et de tranquillité dans le logement social. Je pense qu'il faut faire attention et c'est très délicat à utiliser. Il est bizarre de parler de solidarité entre les locataires du parc social et oublier ceux qui ne sont pas dans le parc locatif social.

Les modifications proposées par l'exécutif municipal qui tente, à notre échelle et avec les outils dont nous disposons, de corriger les effets pervers de cette loi, nous semblent aller dans le bon sens. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « La modulation du supplément de loyer de solidarité est un principe qui permet de régler quelques dysfonctionnements du principe de la location dans le parc social. En cela, il nous paraît intéressant d'être soutenus. En effet, le surloyer a été créé par Mme Christine BOUTIN lorsqu'elle était Ministre du logement, pour régler une situation très déséquilibrée à l'époque, où des personnes dont le salaire avait augmenté restaient dans le parc social mais sans payer davantage de loyer, du fait d'un système complètement bloqué, créant ainsi une certaine injustice. Cette loi a dû être adaptée ensuite en fonction de la réglementation évolutive de notre pays. Il est bien naturel que ces mécanismes, comme le supplément de loyer de solidarité, soient mis en œuvre. Nous sommes donc favorables à cette proposition.

Néanmoins nous espérons que les questions qui ont été soulevées avec justesse par M. David BELLARD trouveront une réponse. Par ailleurs, nous sommes attentifs à ce que la politique du logement de la Ville de Paris soit réorientée car nous ne partageons pas l'enthousiasme que M. le

Maire a formulé un peu plus tôt envers cette politique. Cette politique est actuellement basée sur trois piliers :

- la sur-densification, notamment de notre arrondissement au détriment de la qualité de vie de proximité. On l'a vu sur le stade de Ménilmontant : on pose 80 logements sociaux à un endroit où les jeunes pouvaient venir faire du sport et faire du bruit sans gêner personne.
- la spoliation d'un certain nombre de propriétaires privés, via la préemption dans le diffus. M. le Maire, vous expliquiez que vous n'aviez jamais constaté ce phénomène auprès des populations concernées. Nous avons constaté lors d'un précédent Conseil d'arrondissement que certains jeunes ménages étaient venus ici-même exprimer leur désarroi, avec véhémence. Leur désarroi est réel : la valeur des appartements baisse après une préemption alors que ces jeunes ménages ont investi dans leur logement des sommes particulièrement élevées.
- le conventionnement. Il fait dépenser de l'argent public à des fins purement statistiques mais sans la création de logements sociaux. On dépense de l'argent uniquement pour acquérir un logement dans lequel se trouve déjà un locataire. On ne crée donc pas réellement un logement social pour une personne qui aurait peut-être pu en avoir davantage besoin.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons que cette politique du logement à Paris doit être réorientée. Nous nous abstenons donc sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je donne la parole à M. Bastien RCEHER pour répondre. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. M. LEFORT, je vous invite à consulter le dernier baromètre de l'immobilier dans le 11^e arrondissement, sorti hier ou aujourd'hui dans L'Express : chaque quartier de l'arrondissement connaît une nouvelle fois une hausse du prix à l'achat de l'immobilier. Prévenez-moi le jour où vous verrez une baisse significative car je pense qu'il faudra publier un entrefilet dans L'Express lors de la prochaine édition du baromètre de l'immobilier.

Pour revenir sur le sujet du PLH, je comprends l'interrogation de M. David BELLARD car j'avais la même interrogation sur le principe du SLS. Mais lorsque le parc est tendu, la question du maintien des familles se pose. Les parcours de vie évoqués par M. Adrien TIBERTI peuvent être problématiques : les revenus peuvent augmenter mais aussi diminuer, ce qui peut contraindre un ménage à quitter son logement et à se retrouver au-delà des plafonds fixés par le parc social dans lequel ils sont entrés.

Pour avoir observé les PLH passant en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de l'Ile-de-France, j'ai remarqué que tous les maires, notamment les maires de Gauche, quelle que soit leur étiquette, ont tendance à demander des extensions des zones d'exonération et de modulation du SLS. Ils ont bien compris l'intérêt de maintenir les familles et de les mélanger sur les quartiers les plus difficiles. Par exemple, la maire communiste de Bagneux a demandé une extension du SLS.

Je pense qu'il faut aborder le sujet avec précaution. Nous avons des éléments statistiques précis sur les bailleurs parisiens mais il est incongru que l'Etat soit incapable de fournir des précisions au vu des différents types de recensements de logements sociaux et de la compilation des enquêtes

sociales effectués. Je pense que cette revendication doit être portée, mais elle s'adresse davantage à l'Etat plutôt qu'à la Mairie de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Ce débat a permis de montrer sans surprise les positions de chacun. Je voudrais indiquer que l'exécutif parisien a effectivement été interrogé sur le nombre de ménages concernés dans le 11^e arrondissement. M. Ian BROSSAT, adjoint à la Maire nous a communiqué les informations suivantes : l'Etat seul dispose de la totalité des données relatives au SLS et n'est pas en mesure de les communiquer. Cependant, la Ville a également interrogé ses principaux bailleurs, Paris Habitat et la RIVP, qui représentent la moitié du parc social du 11^e arrondissement, soit 4609 logements. Parmi ces logements, 308 foyers sont soumis au paiement d'un supplément de loyer, modulé à la baisse en application du Conventionnement d'utilité sociale (CUS) selon le dispositif que nous avons évoqué. Parmi ces 308 ménages, la proposition de modification du PLH formulée dans cette délibération, qui permettrait de maintenir la modulation dans les quartiers où la part de logements sociaux est supérieure à la moyenne parisienne, toucherait 213 ménages.

Ces chiffres montrent qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de masse, mais cela concerne plusieurs centaines de ménages dans notre arrondissement. Si nous n'ouvrons pas cette possibilité, nous augmentons le risque de « sortie de route », comme M. Adrien TIBERTI l'avait évoqué.

M. Jacques LEFORT, vous reveniez sur l'argument que j'avais mais qui est pourtant factuel. Il n'a pas été constaté de baisse du prix du foncier dans les immeubles dans lesquels la Ville est copropriétaire. Vous évoquiez les craintes de jeunes ménages qui ont investi dans la pierre et ces craintes sont également bien réelles. Mais sont-elles fondées, à partir du moment où il n'y a pas de différences dans le prix du foncier entre un immeuble dans lequel la Ville est copropriétaire et un autre dans lequel elle ne l'est pas ? A l'évidence, non. Notre rôle d'élu est d'expliquer et de rassurer nos concitoyens, et non d'attiser la peur. Ils peuvent être inquiets parfois à raison mais ce n'est pas le cas ici. Il me semble important que nous assumions cette part de notre responsabilité publique.

Je vous propose de passer au vote. Le groupe Union de la Droite et du Centre s'abstient. Qui vote contre ? Le groupe Europe Ecologie – Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTION

M. le Maire : « Nous avons examiné les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder au vote global des délibérations sans inscription :

- **2016 DVD 182** Aménagements de voirie en faveur de la circulation des bus. Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France
- **2016 DJS 264** Subvention d'équipement (3.300 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11^e)
- **2016 DDCT 151** Subventions (113.825 euros) à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens

- **2016 DAE 400** Subvention (7.000 euros) à l'Association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fin d'année 2016 (11^e)
- **2016 DAC 307** Subvention (170.000 euros) et conventions avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (Elle va ouvrir un nouvel équipement en janvier dans le 11^e arrondissement, au sein de l'ilot Bréguet)
- **2016 DAC 309** Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11^e)

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201635 Vœu relatif à l'isolement des personnes à mobilité réduite

M. le Maire : « Nous allons examiner le premier vœu, présenté par M. Pierre JAPHET. Une version amendée vous est distribuée. »

M. JAPHET : « Ce vœu fait écho au vœu voté par le conseil de quartier Nation / Alexandre Dumas en juin dernier. Il mettait en lumière le fait que de nombreuses personnes à mobilité réduite ont des difficultés à sortir de chez elles, ne serait-ce que pour profiter de la fraîcheur d'un espace vert pendant les périodes de forte chaleur. Nous avons voulu rebondir sur ce vœu du conseil de quartier pour proposer plus largement une réflexion sur cette question.

Le Conseil Local du Handicap est évidemment souverain dans le choix de son ordre du jour, mais nous émettons le vœu qu'il se saisisse de cette question, s'il le souhaite, qu'il l'inscrive à l'ordre du jour de ses travaux car nous pensons qu'il est l'instance adéquate pour examiner plus précisément, avec les acteurs et les publics concernés, les besoins et les contours de ce que nous souhaiterions être un service social d'assistance et de portage des personnes à mobilité réduite, et qu'à l'issue de ces travaux, le Conseil Local du Handicap puisse formuler des propositions pour la mise en œuvre de ce service social par la Ville. Dans l'hypothèse où la Ville déciderait de mettre en place une première expérimentation suite à ces travaux, nous souhaiterions que cette expérimentation puisse se dérouler dans notre arrondissement et que nous soyons volontaires pour y participer. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Sur le fond, ce vœu ne pose aucun problème. Mais le fait d'émettre un vœu en direction d'une instance de participation m'interroge. Je vais donner la parole à Mme Hélène BIDARD. »

Mme BIDARD : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier M. Pierre JAPHET de nous permettre de discuter de la question du handicap en Conseil d'arrondissement. Je voudrais donner quelques compléments d'information.

Il s'agit d'une question très importante car dans sa vie, une personne sur deux connaîtra une période de handicap. Il existe cinq types de handicap :

- sensoriel : touche 4% des personnes handicapées
- moteur : 13% des personnes handicapées et dont 2 % sont des personnes en fauteuil roulant
- mental : 15% des personnes handicapées
- psychique : 20% des personnes handicapées
- maladies invalidantes : 48% des personnes handicapées

Il est vrai que lorsqu'on pense au handicap, nous pensons d'abord aux fauteuils roulants alors que cela concerne seulement 2 % des handicapés. Il faut que nous apprenions à changer notre regard sur cette question et que nous comprenions qu'elle touche davantage de personnes.

Il y a deux aspects à différencier sur cette question du handicap : d'un côté, il y a les politiques publiques qui vont aider et faciliter concrètement la vie des personnes handicapées, et de l'autre, les instances de démocratie participative, qui n'ont pas vocation à faire les politiques publiques du handicap (relevant de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES), et du Département). Mais les instances de démocratie participative, comme le Conseil Local de Santé Mentale ou le Conseil Local du Handicap (CLH), permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de se saisir d'un engagement pour une ville inclusive. Nous travaillons dans ce cadre-là avec un Conseil Local du Handicap.

Le Conseil Local du Handicap a été à l'initiative de plusieurs propositions cette année :

- Un « Point rencontre » avec Les Papillons Blancs a été organisé avec les personnels d'accueil de la mairie.
- Une marche de l'accessibilité dans les commerces de la rue de la Roquette avec les membres du CLH a été organisée avec l'association Jaccede.
- Cap Emploi a été invité au Forum de l'emploi, pour discuter de l'emploi des handicapés.
- Nous avons invité la DASES, le Département de Paris et M. Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire de Paris, pour nous présenter le Schéma pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap 2017-2021.
- Nous avons participé au « Mois extra ordinaire du handicap », avec des initiatives organisées notamment sur la Place de la République et dans la mairie, avec la projection de films devant une quarantaine d'enfants pour les sensibiliser sur la question du handicap.

Pour en revenir au vœu, je partage complètement votre préoccupation sur le sujet. La situation est très problématique lorsqu'une personne en fauteuil réside dans un immeuble sans ascenseur ou qui est en panne. En effet, ni les personnels de la Ville de Paris, ni les personnels associatifs ou toute personne sans habilitation ne peuvent porter une personne handicapée de chez elle jusqu'au PAM (Pour Aider à la Mobilité), par exemple, qui doit attendre dans la rue.

Comme vous l'aviez signalé, il est paradoxal de vouloir imposer une thématique de travail au Conseil Local du Handicap. Je rappelle qu'il réunit des personnes, handicapées ou pas, faisant parfois partie d'associations, qui viennent discuter de la prise en compte de la question du handicap dans notre arrondissement. Mais le CLH n'est pas en capacité de faire des études de faisabilité ou des études quantitatives sur un système de portage. Tous ces éléments relèvent du budget et de la capacité de la DASES et du Département. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faudrait amender le vœu sur quelques points.

Je pense qu'on peut se porter volontaire pour que le 11^e arrondissement participe à une éventuelle expérimentation mise en place par la Ville ou le Département de Paris sur ce sujet. Mais il est compliqué de demander au CLH de l'inclure à son ordre du jour et de lancer des études de faisabilité sur ce sujet complexe. Je propose donc d'enlever du vœu les références au Conseil Local du Handicap. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Nous pourrions proposer que le vœu propose que le Conseil Local du Handicap se réunisse avec un ou l'ensemble des conseils de quartier, en mettant en place ponctuellement une commission ad hoc pour poser cette question, de manière à ce qu'ils se saisissent ensemble de cette question. Toutefois, je trouve que le vœu est assez solide et il permet de poser un vrai problème. Que le vœu souhaite qu'une instance dédiée à ce thème du handicap s'empare du dossier ne me paraît pas saugrenu, bien au contraire.

Je proposerais d'apporter une touche supplémentaire de démocratie participative en proposant que les conseils de quartier, et les habitants en général, soient davantage associés à ce vœu. De façon plus générale, je proposerais que les conseils de quartier soient davantage associés aux travaux du Conseil Local du Handicap. Je vous avoue, Mme BIDARD, que je ne savais pas jusqu'à ce soir ce que faisait le Conseil Local du Handicap. J'étais prêt à formuler un vœu en Conseil d'arrondissement pour réveiller le Conseil Local du Handicap.

Vous avez expliqué que certaines actions ont été menées. Mais ces actions sont peut-être trop centrées sur les personnes en situation de handicap. Le fait d'ouvrir le Conseil Local du Handicap à des personnes qui ne sont pas handicapées mais qui vivent avec ces personnes permettrait peut-être que ce vivre-ensemble passe mieux. Vous l'avez fait avec le film présenté aux enfants. Nous pourrions faire davantage, notamment en faisant travailler les conseils de quartier avec le Conseil Local du Handicap. Ce vœu en est l'occasion rêvée. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Nous partageons la même préoccupation sur cette problématique évoquée dans le vœu. Ces situations peuvent être douloureuses. Mais je rejoins Mme Hélène BIDARD sur ses réserves concernant la formulation du vœu : il ne nous semble pas opportun que, par un vœu, le Conseil d'arrondissement interfère et se mêle de l'ordre du jour des instances de démocratie participative (Conseil Local du Handicap, conseils de quartier, etc.). Elles peuvent se saisir des questions qui les intéressent si c'est leur volonté, mais il ne faut pas qu'elles soient directement formulées par le Conseil d'arrondissement sous forme de vœu car cela ne constitue pas une bonne manière de respecter l'autonomie et l'esprit de fonctionnement des instances de démocratie locale.

Je pense qu'il faut formuler directement le vœu que la DASES se saisisse de cette question et qu'elle l'étudie car c'est son rôle et elle en a les compétences. Elle peut le faire en lien avec les instances de démocratie locale, et c'est tout à fait souhaitable. Mais en tant qu'élus, nous demandons aux services compétents de la Ville de s'emparer de la question. »

M. le Maire : « Je vous propose de rédiger ce vœu comme suit :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que de trop nombreux Parisiens et Parisiennes à mobilité réduite sont privé-e-s d'ascenseur leur permettant de sortir facilement de leur logement, pour de multiples raisons : défaillances des ascensoristes ou taille trop exigüe des cages d'escalier pour installer des ascenseurs par exemple ;

Considérant que ces personnes ont le droit et le besoin de pouvoir sortir de chez elles pour vivre normalement et que les visites à domicile, si elles rompent l'isolement, ne répondent pas à ce besoin essentiel ;

Considérant que les services de transports qui sont destinés à ces personnes, tels que le PAM, ne répondent que partiellement à ce besoin ;

Considérant qu'aujourd'hui seuls des brancardiers, ou des services de secours comme les pompiers, peuvent effectuer un portage des personnes, tandis que les personnels de la Ville de Paris, des bailleurs ou des associations ne sont pas habilités à le faire ;

Considérant qu'il existe dans le 11^e arrondissement un Conseil Local du Handicap, structure de démocratie participative ;

Sur proposition de Mme Joëlle MOREL et de M. Pierre JAPHET, et des élu-e-s des groupes Europe Ecologie – Les Verts, Socialiste, Communistes – Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris étudie les contours d'un service social d'assistance et de portage des personnes à mobilité réduite ;
- Que dans l'hypothèse où la Ville mettrait en place une première expérimentation, notre arrondissement soit volontaire pour y participer.

M. le Maire : « Cette version vous convient-elle M. JAPHET ? »

M. JAPHET : « Pour nous, l'essentiel est qu'on avance sur le sujet. Nous n'allons donc pas nous battre sur des questions de forme. L'essentiel est que ce vœu soit voté pour le bien de toutes les personnes concernées par ce vœu.

Mais dans le considérant que vous souhaitez supprimer, je précise à propos du Conseil Local du Handicap que « son rôle est de se saisir des questions précises liées au handicap et d'être force de proposition ». Je ne l'ai pas inventé, je l'ai trouvé sur le site internet de la mairie. Cela me paraissait donc intéressant de proposer au Conseil Local du Handicap de s'emparer de cette question pour peut-être arriver à interpeler la Ville sur le sujet. Cela étant dit, cette version du vœu nous convient. »

M. le Maire : « Je vous fais une autre proposition : que nous adressions le compte-rendu de ce débat au Conseil Local du Handicap afin qu'il ait connaissance du souhait exprimé par les élus pour qu'il se saisisse de la question, sans pour autant passer par un vote qui interférerait dans leur organisation.

Je propose de mettre aux voix ce vœu ainsi amendé. Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201636 Vœu relatif au développement de l'intermodalité vélos – transports en commun

M. le Maire : « Le vœu est présenté par M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Ce vœu peut concrètement améliorer demain le quotidien de milliers de Parisiens et de Franciliens. Combien d'heures passées chaque jour dans les transports publics pour se rendre à son travail, faire des courses ou rendre visite à sa famille et ses amis ? Le vélo représente une des priorités de notre municipalité. Il s'agit d'un mode rapide, très compétitif pour des distances de moins de 3 km, peu coûteux, non polluant et bon pour la santé.

A l'instar de ce qui existe dans des villes françaises et de nombreuses métropoles mondiales (Canberra, San Francisco, Copenhague, Berlin, La Havane), ce vœu vise à rendre les bus, les métros et les tramways accessibles aux vélos afin développer l'intermodalité. Rendre accessible ces transports en commun permettrait de faire gagner aux usagers des dizaines d'heures de temps de transport sur l'année.

Nous émettons donc le vœu que :

- Que l'amélioration de l'intermodalité vélo - transports en commun soit réaffirmée comme l'un des axes prioritaires de la politique de transport de la Ville, mais aussi du STIF et de la RATP,
- Qu'en vertu de cette priorité, des améliorations concrètes soient rapidement étudiées et expérimentées à Paris et en particulier dans notre arrondissement, en s'inspirant notamment des solutions existantes ailleurs en France et dans le monde, notamment sur les réseaux de bus, en veillant à ne pas dégrader le service de transport,
- Que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine Commission Extramunicipale des Déplacements et du Partage de l'Espace Public,
- Que les Parisiens soient mieux informés des possibilités actuelles, comme par exemple de prendre leur vélo ou Vélib dans le réseau RER.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET, adjoint compétent en la matière. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je vous remercie pour ce vœu qui permet de parler d'un sujet important. Je parlais tout à l'heure des moyens de développement de l'usage du vélo, notamment des aménagements cyclables et des services autour du vélo. Pour être complet sur le sujet, il faut également aborder la question importante de l'intermodalité.

Je tiens à vous rassurer, l'intermodalité est l'un des sujets prioritaires de la politique de transport de la Ville. J'en donne pour preuve la volonté de la Ville de proposer notamment des parkings à vélos sécurisés aux abords des gares car ne pas pouvoir laisser son vélo toute la journée en toute sécurité représente un obstacle à l'intermodalité vélo-train.

Nous souhaitons bien sûr que des améliorations soient expérimentées, surtout si elles sont examinées au préalable par la Commission extra-municipale. Certaines idées peuvent paraître bonnes, cependant appliquer à Paris le système de rack à vélos sur les bus par exemple pourrait

avoir des conséquences sur la fluidité de la circulation des bus si les cyclistes doivent accrocher et décrocher leur vélo à chaque arrêt.

A ce titre, je pense que la meilleure réponse de l'intermodalité vélo-transport en commun à Paris est illustrée par le Vélib'. En effet, en ayant des stations de Vélib' à proximité des arrêts de bus et des stations de métro, nous assurons une très bonne intermodalité, sans les inconvénients que j'ai évoqués. Je pense que cette réponse est plus adaptée au trafic bus à Paris. Il faudrait voir si les villes qui ont choisi ce système de racks à vélos disposent de vélos en libre-service car je n'en suis pas certain.

Mais ce vœu est le bienvenu car le sujet est important et il est bon d'insister sur le fait que cela doit faire partie des sujets prioritaires de la politique de transport. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Isabelle CHARPENTIER demande la parole. »

Mme CHARPENTIER : « L'intermodalité est en effet une question importante pour des millions de Franciliens. Mais j'ai des difficultés à imaginer la présence d'un vélo dans une rame de la ligne 13 aux heures de pointe. Cette ligne de métro étant toujours bondée, je ne vois pas comment cela serait possible. Il faut faire attention également à toutes les composantes : comment descendre le vélo dans le métro dans les escaliers par exemple ? Certaines stations de métro ne seront absolument pas adaptées à l'installation de rampes à vélo. Ce débat a également existé sur l'accessibilité au métro pour les handicapés.

Il se pose de nombreuses questions liées à la sécurité. Je pense qu'il faut mettre en place une étude approfondie sur les éventuels inconvénients de la présence de vélos dans le métro ou dans le bus, comme l'allongement du temps d'attente à chaque arrêt de bus. Il est préférable de créer des parcs protégés pour les vélos au terminus des lignes de bus, métros et RER. On pourrait également envisager un couplage du pass Navigo avec le pass Vélib'. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « On ne peut pas se priver d'intervenir dans un débat d'experts sur les vélos dans le 11^e arrondissement. Mais on sera jamais plus expert que Mme CHARPENTIER qui a toute une vie dans les transports en commun à nous raconter.

J'ai été agréablement surpris de voir la différence entre la première version du vœu proposé par les radicaux de Gauche et la seconde version déposée en séance. Dans la première version, il nous était proposé d'accrocher les vélos au bout des bus, sur des racks. Entre le temps d'accrocher le vélo, faire redémarrer le bus, qui ensuite s'arrête car le vélo est mal accroché, descendre pour l'accrocher de nouveau,...je pense que ce sont des problèmes assez insolubles. Le fait de dire qu'il faut étudier les solutions dans une démarche beaucoup plus générale dans le vœu que vous avez déposé en séance, me paraît de meilleur aloi. Je partage l'avis de Mme CHARPENTIER : quand on prend le métro aux heures de pointe, ou plutôt quand on arrive à entrer dedans..., l'idée de voir arriver quelqu'un avec un vélo peut surprendre. Cela nécessite bien une étude préalable et également un message d'information pour inciter les usagers à laisser leur vélo dans un parc sécurisé en surface à certaines heures de la journée.

Ceci étant dit, on ne peut pas être contre l'idée de réfléchir à améliorer la ville et ses interfaces entre vélos et transports en commun. A mes yeux, il est surtout essentiel d'améliorer les transports en commun en soi. En cela, le projet de bus soumis actuellement à la concertation doit

être regardé de très près car les trajets des bus ont été fortement allongés, ce qui va augmenter l'incertitude sur la régularité des bus. Il s'agit d'un vrai sujet à aborder ensemble.

Nous allons donc voter la version amendée du vœu sur le développement de l'intermodalité entre les vélos et les transports en commun, en espérant que cette réflexion se fera de façon pragmatique et en concertation avec les principaux usagers, les habitants du 11^e arrondissement, représentés notamment par leur conseil de quartier. »

M. le Maire : « Et par leurs élus aussi. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Nous comprenons tous que la question n'est pas simple et c'est une raison de plus pour y réfléchir. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un enjeu important mais il ne faut pas dégrader le service de transport. Le vœu le souligne.

Lorsque nous avons réfléchi aux implantations des stations de Vélib', nous avons veillé à ce qu'elles le soient à proximité des stations de métro. Des stationnements pour vélos ont également été créés près des stations. Nous nous associons à cette réflexion sur cette problématique. »

M. le Maire : « Merci d'avoir résumé l'essentiel du vœu : ce vœu vise à étudier et à expérimenter pour essayer de simplifier la ville, comme le disait M. Jacques LEFORT. Nous passons au vote du vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la politique volontariste de la Ville de Paris en faveur des mobilités durables et en particulier du vélo comme partie prenante du plan de déplacement urbain parisien,

Considérant le Plan Vélo 2015-2020 adopté par le Conseil de Paris en avril 2014 qui doit permettre de doubler les voies cyclables à Paris, dont une partie notable dans le 11^e arrondissement,

Considérant la nécessaire intermodalité des modes de transports et notamment la complémentarité entre vélos et transports publics ; que celle-ci passe par le développement d'infrastructures et de solutions innovantes permettant d'assurer le passage d'un mode à l'autre, dans la meilleure fluidité possible,

Considérant la réussite de l'expérience de l'usage du vélo dans le RER et le réseau Transilien, le couplage vélo / Transilien permettant aux Parisiens de traverser Paris très rapidement et de se rendre dans toutes les zones d'habitation, zones économiques, secteurs touristiques et parcs naturels régionaux d'Ile-de-France,

Considérant les politiques menées pour le développement de plateformes intermodales équipées de stationnement vélos,

Considérant les politiques menées dans d'autres villes de France ou du monde qui ont déployé des racks à vélos sur leurs réseaux urbains de bus à l'instar d'Ottawa, Canberra, San Francisco, Berlin ou Copenhague et le succès rencontré par ces initiatives,

Sur le rapport de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF,

Sur proposition de M. Jean-François MARTINS et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, de M. François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement et de l'ensemble des élus des groupes Socialiste, Communistes-Front de Gauche, et Europe Ecologie-Les Verts,

EMET LE VŒU :

- Que l'amélioration de l'intermodalité vélo - transports en commun soit réaffirmée comme l'un des axes prioritaires de la politique de transport de la Ville, mais aussi du STIF et de la RATP,
- Qu'en vertu de cette priorité, des améliorations concrètes soient rapidement étudiées et expérimentées à Paris et en particulier dans notre arrondissement, en s'inspirant notamment des solutions existantes ailleurs en France et dans le monde, notamment sur les réseaux de bus, en veillant à ne pas dégrader le service de transport,
- Que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine Commission Extramunicipale des Déplacements et du Partage de l'Espace Public,
- Que les Parisiens soient mieux informés des possibilités actuelles, comme par exemple de prendre leur vélo ou Vélib dans le réseau RER.

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu amendé est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201616 Question orale relative au projet d'annulation des plénières des conseils de quartier du premier semestre 2017

M. Pierre JAPHET et les élu-es Europe Ecologie les Verts posent au Maire du 11^e arrondissement la question suivante :

Nous avons été interpellés par des conseillers de quartier qui auraient été informés que les prochaines plénières des conseils de quartier prévues au 1^{er} semestre 2017 seraient annulées en raison de la période électorale qui s'est ouverte depuis le 1^{er} octobre.

Cette nouvelle – ou est-ce seulement une rumeur ? - suscite un double étonnement de notre part :

D'une part, nous ne comprenons pas que cette décision ait pu être communiquée aux conseils de quartier sans même que les élus référents de ces conseils de quartier aient été préalablement consultés ni même informés ;

D'autre part cette décision, tout à fait nuisible au bon fonctionnement de la démocratie locale et citoyenne, nous paraît excessive et sans fondement. Comme vous le savez la Mairie de Paris a publié des fiches méthodologiques qui précisent les bonnes pratiques et les précautions à prendre en période électorale. Or ces fiches précisent bien que : « Les manifestations relevant de la compétence de la collectivité, telles que des réunions publiques entre élus et habitants dans le cadre des comités de quartiers participent, en principe, du fonctionnement normal de la collectivité (CE 27 septembre 1999, req. n°202078).» Et donc qu'à ce titre elles peuvent être maintenues en période électorale.

Nous souhaitons pour notre part que ces plénières soient maintenues, même si des mesures particulières doivent être prises pour éviter toute dérive. Une solution peut-être par exemple d'interdire purement et simplement la présence des élus lors de ces réunions.

Aussi les élus-e-s Europe Ecologie – Les Verts vous demande, Monsieur le Maire, si vous comptez maintenir ces réunions plénières des conseils de quartier pendant la période électorale. Sinon pourquoi, et si oui, quelles sont vos propositions pour éviter toute dérive électoraliste pendant ces réunions ?

M. le Maire : « Le dernier point de l'ordre de jour est une question orale posée par M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. La question orale concerne ce qui n'est pour l'instant qu'une rumeur dont nous n'avons pas eu confirmation. Nous avons été alertés par certains conseillers de quartiers qui auraient été informés du fait que les réunions plénières ne seraient pas programmées au premier semestre 2017 compte tenu de la période électorale, ouverte depuis le 1^{er} octobre cette année.

Etant moi-même élu référent du conseil de quartier Nation / Alexandre Dumas, je suis étonné de ne pas avoir été informé en amont de cette décision, si elle a en effet été prise. De plus, cette décision est incompréhensible. Même dans les fiches méthodologiques sur le comportement à suivre en période électorale que l'on nous a transmises, il est bien précisé que les « manifestations relevant de la compétence de la collectivité, telles que des réunions publiques entre élus et habitants dans le cadre des comités de quartiers participent, en principe, du fonctionnement normal de la collectivité », et donc qu'à ce titre elles peuvent être maintenues sans problème en période électorale.

Notre question est simple : s'agit-il d'une rumeur ? Comptez-vous maintenir ces réunions plénières ? Si non, pourquoi ? Et si oui, quelles sont vos propositions pour éviter des comportements électoralistes pendant ces réunions ? Nous comprenons qu'il y ait des inquiétudes au sujet de dérives en période électorale au cours de ces réunions. »

M. le Maire : « Comme vous l'avez vous-même dit, votre question repose sur des rumeurs. Je ne sais pas s'il est nécessaire de mobiliser le Conseil d'arrondissement sur des rumeurs. Je vais néanmoins vous répondre.

Je vous rassure, nous allons faire comme nous l'avons toujours fait : il n'y aura pas de réunions de conseil de quartier pendant la période des élections stricto sensu. Mais nous allons interroger les groupes d'animation des conseils de quartier pour savoir s'ils souhaitent tenir une réunion avant la période des élections, en janvier ou en février. L'élection présidentielle ayant lieu en avril, il ne me semble pas souhaitable que des réunions de conseil de quartier aient lieu sur la période allant de mars jusqu'au 19 juin, date du second tour des élections législatives. Nous avons toujours procédé ainsi dans l'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Merci et bonne soirée à tous. »

A 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.